

Coopération spatiale algéro-chinoise

L'ALGÉRIE LANCE LE SATELLITE ALSAT-3A

Page 16

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8393 - SAMEDI 17 JANVIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Soldes d'hiver 2026

Des promotions jusqu'à l'Aïd El-Fitr

Page 16

LIGNE MINIÈRE BÉCHAR–TINDOUF–GARA-DJEBILET

LE TEST VALIDÉ



La deuxième phase des essais techniques de la ligne minière Béchar – Tindouf – Gara-Djebilet a été effectuée avec succès. C'est ce qu'a fait savoir le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, affirmant que le train commercial expérimental est arrivé à la gare de Gara Djebilet. Cette étape précède la mise en service effective de cette ligne stratégique, prévue pour ce mois de janvier.

Page 4

AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Les tablettes dans toutes les écoles

Page 2

FORUM D'AFFAIRES PHARMACEUTIQUE ALGÉRO-INDIEN

Opportunités de transfert de technologie

Page 5

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE 2025

Duel entre le MCA et l'USMA

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Transformer la recherche en richesse et emplois

TRANSFORMER la recherche scientifique en richesse et en emplois, en l'inscrivant au cœur de l'économie locale, permet d'apporter des solutions concrètes, de valoriser les idées innovantes des étudiants et des chercheurs et de créer de la valeur ajoutée. C'est ce qu'a affirmé, jeudi, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari, lors d'une visite de travail à l'École supérieure des sciences biologiques d'Oran. Le ministre a appelé les étudiants porteurs de projets à s'impliquer activement dans la dynamique économique nationale, en profitant des mécanismes de soutien offerts par l'État. Il a insisté sur l'importance de transformer les idées et recherches en produits et services destinés au marché, et de protéger la propriété intellectuelle par l'enregistrement des brevets d'invention.

Le professeur Baddari a également souligné l'importance de former une génération d'entrepreneurs innovants, capables de gérer leurs propres laboratoires ou structures et de créer emplois et richesses, tout en contribuant au développement d'une économie de la connaissance et de l'innovation, indispensable pour le progrès du pays et la prospérité des citoyens. Le ministre s'est ensuite rendu sur la plateforme technologique de biologie et de génomique, où il a pu constater les avancées réalisées dans ce domaine et l'importance de ces infrastructures pour la valorisation de la recherche scientifique.

Il a encouragé les étudiants et chercheurs à proposer des solutions innovantes aux besoins des hôpitaux, des entreprises et de l'économie locale, soulignant que la transformation de ces idées en produits et services concrets aurait un impact significatif sur l'économie locale et nationale. Par la suite, M. Baddari a visité le Centre de recherche en technologies industrielles (CRTI), où il a mis en avant le rôle stratégique de la recherche scientifique dans la création de produits industriels et services, déjà utilisés par des entreprises telles que Daewoo et d'autres acteurs économiques locaux. Selon lui, ces initiatives permettent de créer de la valeur ajoutée, de générer des emplois et de renforcer l'économie innovante et technologique du pays, tout en donnant aux universités et centres de recherche un rôle concret dans le développement industriel. Le ministre a également participé à l'inauguration de la filiale industrielle CRTI Precisión – Tec Engineering Spa, spécialisée dans la mécanique de précision, implantée à l'Université des sciences et de la technologie d'Oran (USTO).

Dans le prolongement de sa visite, le ministre a également supervisé la signature de quatre accords de coopération et de partenariat entre la filiale du Centre de recherche en technologies industrielles (CRTI) et plusieurs entreprises économiques, renforçant ainsi les liens entre la recherche scientifique et le tissu industriel local et ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de collaboration et de développement économique.

D'Oran, Brahim Mazi

TABLETTES ÉLECTRONIQUES AU PRIMAIRE

Généralisation prévue avant la fin de l'année

La modernisation de l'école primaire se précise. Le ministère de l'Education nationale s'apprête à franchir un cap important dans la transition numérique du secteur, avec la généralisation des tablettes électroniques dans les établissements du cycle primaire, et ce à l'échelle nationale. Cette mesure, annoncée par le ministre Mohamed Seghir Saâdaoui, devrait être mise en œuvre d'ici à la fin de l'année en cours et s'inscrit dans une stratégie visant à alléger le cartable et à accompagner l'évolution des outils éducatifs.

Selon le ministre, qui s'exprimait lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale consacrée aux questions orales, cette opération de généralisation s'inscrit dans un programme national appuyé par des moyens financiers importants, permettant de concrétiser l'équipement progressif des établissements primaires en outils numériques modernes.

Destinées aux élèves des troisième, quatrième et cinquième années du cycle primaire, ces tablettes ont pour vocation de remplacer les manuels scolaires papier, avec pour objectif principal de réduire le poids du cartable. Le ministre a tenu à préciser que ces supports numériques ne sont pas utilisés pour les activités pédagogiques, telles que la réalisation d'exercices en classe. A ce jour, 18 % des écoles primaires ont déjà été équipées. Le responsable du secteur a expliqué que l'opération nécessite plusieurs mesures préalables, notamment la formation des enseignants, l'aménagement des salles de classe, l'identification d'espaces de stockage au sein des établissements, ainsi que la mise en place d'une protection technique continue afin de préserver ces équipements. Par ailleurs, abordant la question des infrastructures, le ministre a réaffirmé la volonté de son département de poursuivre la réalisation de nouvelles structures pédagogiques. Un chantier qu'il a qualifié de défi majeur pour le secteur de l'éducation, lequel bénéficie, là aussi, d'importants investissements publics. Cette transition numérique, faut-il le souligner, n'est pas nouvelle. Elle a été amorcée dès l'année scolaire 2022/2023, avec la mise en place d'écoles pilotes. En 2023/2024, 1 200 établissements ont été concernés, puis 1 700 en 2024/2025. L'objectif est désormais clair : généraliser l'utilisation des tablettes numériques à l'ensemble des écoles primaires dès la prochaine rentrée scolaire. Il convient de rappeler que le président de la République avait mis en avant les retombées pédagogiques et économiques de l'introduction des outils numériques à l'école. Selon le chef de l'Etat, ces dispositifs visent avant tout à alléger le poids des cartables des élèves et à faciliter l'apprentissage, tout en amorçant une transition progressive au-delà des méthodes d'enseignement exclusivement traditionnelles. Le Président avait également souligné la dimension stratégique de ce projet, estimant que la généralisation des tablettes constitue un véritable levier pour le développement de l'écosystème numérique national, offrant aux start-up locales l'opportunité de s'imposer sur le marché et de contribuer activement à l'économie nationale.

Lynda Louifi

CONCOURS DE FORMATION SOCIALE SPECIALISEE

400 postes ouverts pour les bacheliers de 2024 et 2025

LE MINISTÈRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a annoncé le lancement d'un concours national d'accès à une formation spécialisée au profit des titulaires du baccalauréat des années 2024 et 2025, toutes filières confondues. Cette opération d'envergure permettra l'ouverture de 400 postes pédagogiques dans plusieurs spécialités relevant du champ social. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Deux structures sont chargées de l'organisation de ce concours, à savoir le Centre national de formation des personnels spécialisés (CNFP) de Birkhadem et le Centre national de formation des personnels des établissements pour handicapés (CNFPH) de Constantine. Les 400 postes pédagogiques sont répartis entre plusieurs spécialités, à savoir éducateur spécialisé, assistante familiale, assistante en maternité, assistant de vie quotidienne qui devront suivre une formation de deux ans, ainsi qu'éducateur spécialisé principal, assistant social et médiateur social qui, eux, auront une formation de trois ans.

Ouvertes pour une durée maximale de vingt jours, les inscriptions ont commencé dimanche dernier pour le centre de Birkhadem, alors que celles du centre de Constantine ont été lancées hier, précise-on de même source. Dans ce sillage, la tutelle a souligné que les candidats doivent s'inscrire, exclusivement, via la plateforme électronique dédiée (https://service-solidarite.gov.dz/tawdif-formation)

Le dossier de candidature doit être regroupé en un seul fichier au format PDF et comprendre une demande manuscrite précisant la spécialité choisie et le numéro de téléphone, une copie conforme de la carte nationale d'identité en cours de validité, une copie conforme du relevé de notes du baccalauréat (2024 ou 2025), un certificat de résidence récent, de même qu'une fiche de renseignements à télécharger et remplir à partir des sites www.concours-fonction-public-gov.dz ou www.dgfp.gov.dz, lit-on dans le communiqué.

D'après la même source, les candidats doivent, parallèlement à l'inscription électronique, déposer ou envoyer par voie postale un dossier papier accompagné d'une copie du récépissé d'inscription sur la plateforme de recrutement. Ce dossier doit être transmis à l'un des deux centres, selon la wilaya de candidature, dont la répartition est indiquée sur la plateforme.

Les concours pour les spécialités d'éducateur spécialisé, assistante familiale, assistante en maternité et assistant de vie quotidienne comportent des épreuves écrites d'admissibilité, comprenant une épreuve de culture générale de deux heures (coefficient 2), une épreuve au choix portant sur le programme de la troisième année secondaire en sciences naturelles ou en histoire et géographie de l'Algérie, d'une durée de trois heures (coefficient 3), en sus d'une épreuve au choix de langue étrangère (français ou anglais) de deux heures (coefficient 1). Une épreuve orale d'admission définitive, d'une durée maximale de vingt minutes (coefficient 1), est également prévue. Pour les spécialités d'éducateur spécialisé principal, d'assistant social et de médiateur social, le communiqué a indiqué que les mêmes types d'épreuves écrites et orales sont appliqués, avec les mêmes durées et coefficients.

Il convient de noter que les épreuves se dérouleront dans quatre centres, le Centre spécialisé de Birkhadem, un centre d'examen annexe à Hammam Rabbi dans la wilaya de Saïda, le Centre national précité de Constantine, ainsi qu'un centre d'examen à Biskra, annexe du centre de Constantine.

De plus, la tutelle a indiqué que les candidats déclarés admis devront, avant leur entrée en formation, compléter leur dossier par une copie certifiée conforme du document attestant de leur situation vis-à-vis du service national, un extrait de naissance, deux certificats médicaux (général et pulmonaire), en sus de deux photos d'identité.

Khalil A.

INSCRIPTIONS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Prolongation exceptionnelle

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale a annoncé une prolongation exceptionnelle des délais d'inscription aux concours de recrutement sur titre pour l'accès aux postes d'enseignants, et ce, dans certaines wilayas et disciplines.

Selon un communiqué du ministère, cette mesure concerne la période du 15 au 20 janvier.

Elle intervient à la suite du constat d'un déficit dans le nombre de candidats, comparativement aux postes budgétaires ouverts dans plusieurs wilayas et matières.

Face à cette situation, le ministère a décidé de rouvrir exceptionnellement les inscriptions, tout en accordant une exemption exceptionnelle de la présentation de la carte de résidence au profit des candidats concernés par ces wilayas et spécialités.

Lynda L.

CODE DE LA ROUTE

Sayoud défend l'équilibre entre prévention et dissuasion

Le projet de loi portant code de la route a été élaboré selon une approche équilibrée et équitable, dont la priorité est de servir le citoyen, de protéger les vies humaines et non de le sanctionner. C'est ce qu'a indiqué, jeudi dernier, Saïd Sayoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.


Said Sayoud.

Said Sayoud a affirmé, lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, présidée par Azouz Nasri, président de l'institution, que le texte «repose sur une vision équilibrée et impartiale, qui répartit les responsabilités entre l'ensemble des acteurs de la sécurité routière».
Il a souligné que «priver le texte de son caractère dissuasif lui ferait perdre toute efficacité et l'empêcherait d'atteindre ses objectifs», Répondant aux interventions des membres du Conseil de la nation, dont les préoccupations ont porté principalement sur le caractère dissuasif de certaines dispositions du projet de loi, notamment le durcissement des sanctions et des amendes, le ministre a apporté plusieurs clarifications. Les sénateurs ont notamment évoqué l'impact potentiel de ces mesures sur les conducteurs professionnels et sur les citoyens dont le véhicule constitue le principal moyen de subsistance. Dans ce contexte, M. Sayoud a tenu à préciser que le projet de loi portant code de la route «ne vise pas à punir le conducteur ou le citoyen, mais à instaurer un système intégré de sécurité routière impliquant l'ensemble des intervenants», avec une attention particulière accordée aux actions de sensibilisation et de prévention.
Il a rappelé que ce texte est «le fruit d'un travail de longue haleine, mené durant plusieurs années par une équipe multisectorielle», selon une approche participative fondée sur l'expertise de terrain et des critères objectifs, issus d'un diagnostic précis de la situation de la sécurité routière en Algérie.
Concernant les accidents mortels de la circulation, le ministre a indiqué que les dispositions de l'article 124, relatives à l'homicide involontaire, sont «en parfaite cohérence avec les dispositions du code pénal». Elles reposent, a-t-il expliqué, sur l'évaluation de l'acte commis, les conséquences qui en découlent ainsi que les circonstances entourant l'accident, dans une logique consacrant le principe fondamental de protection de la vie humaine.

LES CONDUCTEURS RESPECTUEUX DES RÈGLES NON CIBLÉS

Parmi les objectifs essentiels du projet de loi figure la volonté de «regrouper l'ensemble des dispositions relatives à la circulation, à son organisation et aux sanctions y afférentes dans un seul texte juridique clair et cohérent». Le ministre a précisé que le renforcement des sanctions cible en priorité les comportements à haut risque, notamment la conduite sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de substances psychotropes.
Il a tenu à souligner que le texte «ne cible nullement les conducteurs professionnels respectueux des règles, qui font de la conduite leur moyen de subsistance et se conforment au code de la route». S'agissant de l'état des routes, Saïd Sayoud a affirmé que le projet de loi accorde «une importance majeure à l'aménagement et à la sécurisation du réseau routier». Il impose aux institutions et organismes concernés l'obligation de mettre en place les équipements de sécurité nécessaires, d'en assurer l'entretien permanent et de supprimer les ralentisseurs non conformes aux normes techniques, souvent dénoncés par les citoyens.
Le texte prévoit également «l'engagement de la responsabilité de toute partie dont la négligence ou le manquement serait établi».
En matière de contrôle, le projet de loi comporte des dispositions «imposant l'équipement des routes en caméras de surveillance et le recours aux systèmes automatisés pour la constatation des infractions routières, à l'intérieur comme à l'extérieur des agglomérations», parallèlement au renforcement des moyens techniques des services de sécurité.

Sihem Bounabi

BELARIBI DEVANT L'APN

L'AADL 3 capitalise sur l'expérience des programmes précédents

FORT de l'expérience tirée des programmes de logements en formule location-vente AADL 1 et AADL 2, le programme AADL 3 se poursuit «dans le respect des normes établies et en toute sérénité». C'est ce qu'a précisé, avant-hier, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, devant l'Assemblée populaire nationale (APN).
Intervenant lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, le ministre a fait savoir que, pour les citoyens concernés par le programme AADL 3, «toutes les préoccupations soulevées ont été recensées» et qu'elles font l'objet «d'un traitement et d'un suivi continus» par les services compétents. Mohamed Tarek Belaribi a, en outre, indiqué que l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a capitalisé sur «l'expérience accumulée lors de la mise en œuvre des programmes AADL 1 et AADL 2», dans le but d'optimiser la gestion du dispositif actuel. Dans ce cadre, le même orateur a précisé que «la digitalisation complète des procédures», y compris les opérations de paiement électronique, a été mise en place. Une démarche qui, selon ses propres termes, permettra de «mettre fin aux longues files d'attente observées lors des précédentes opérations». Il convient de noter que Mohamed Tarek Belaribi a annoncé que «plus de 300 000 souscripteurs ont déjà réglé la première tranche du premier versement», conformément aux modalités fixées dans le cadre du programme AADL 3. Sur la même lancée, Mohamed Tarek Belaribi a assuré que chaque souscripteur remplissant les conditions requises bénéficiera, automatiquement, d'un logement. Le même responsable a affirmé, dans ce sillage, que son département demeure engagé à «garantir la transparence du processus» et à veiller au respect strict des critères d'éligibilité définis pour l'accès au programme, et ce «en dépit des controverses ayant entouré la phase d'inscription», notamment celles qu'il a qualifiées de «campagnes relayées par certaines plates-formes sur les réseaux sociaux opérant depuis l'étranger».
Selon l'agence, 80 105 logements ont été localisés, convient-il de le rappeler, dans le cadre du programme AADL 3, en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Khalil Aouir

TEBBOUNE REÇOIT L'ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SOMALIEN

Alger réaffirme son soutien à la souveraineté de la Somalie

LE PRÉSIDENT de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, M. Farah Sheikh Abdulkadir Mohamed, envoyé spécial et porteur d'un message du président de la République fédérale de Somalie, ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur, ainsi que la délégation l'accompagnant.
L'audience s'est déroulée en présence de MM. Boualem Boualem, directeur de Cabinet à la présidence de la République, Amar Abba, conseiller auprès du président de la République chargé des affaires diplomatiques, et Mohammed Seghir Sadaoui, ministre de l'Education nationale.
A l'issue de cette audience, l'envoyé spécial somalien a indiqué avoir remis au président de la République une lettre du président de la République fédérale de Somalie, M. Hassan Sheikh Mohamud, dans laquelle il lui a exprimé «un profond remerciement et une grande reconnaissance pour le rôle pionnier de l'Algérie dans le soutien des causes justes africaines et arabes».
Il a ajouté que la lettre fait état également de «la reconnaissance de la République fédérale de Somalie à l'égard de la position ferme de l'Algérie en faveur de l'unité et de la souveraineté de la Somalie en tant que pilier essentiel de la sécurité nationale, africaine et arabe, ainsi que son rejet catégorique de toute tentative visant à porter atteinte à son intégrité territoriale».
Il a ajouté que le président de la République a exprimé «l'appui aux efforts de la Somalie pour le renforcement de la sécurité et la stabilité en Afrique et dans le monde arabe».
L'envoyé spécial a par ailleurs indiqué que la lettre fait également état de «la position claire de la Somalie à l'égard de certaines politiques et ingérences régionales, notamment les pratiques émanant de l'Etat des Emirats arabes unis, qui compromettent l'unité de la Somalie et attisent les conflits séparatistes, ce qui constitue une menace directe pour la sécurité, la stabilité et l'unité pour les deux espaces africain et arabe».
Dans le même contexte, M. Farah Sheikh Abdulkadir Mohamed a précisé que sa rencontre avec le président de la République intervient dans le cadre «du suivi des résultats de la précédente visite du président somalien en Algérie et des concordances de points de vue et accords politiques qui en ont découlé, réaffirmant la profondeur des relations fraternelles entre les deux pays frères et leur engagement commun à renforcer la coordination et la concertation continue».
Il a rappelé que, lors de cette visite, l'accent a été mis sur «l'importance d'unifier les positions africaines et arabes et de renforcer la coordination conjointe dans les cadres régionaux et internationaux pour relever les défis actuels et rejeter toutes les ingérences extérieures qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Etat de Somalie».

Hamid B.

LIGNE MINIÈRE BÉCHAR – TINDOUF – GARA-DJEBILET

Les essais techniques effectués avec succès

LA DEUXIÈME phase des essais techniques de la ligne minière Béchar – Tindouf – Gara-Djebilet a été effectuée avec succès. C'est ce qu'a fait savoir le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, affirmant que le train commercial expérimental est arrivé à la gare de Gara Djebilet. Cette étape précède la mise en service effective de cette ligne stratégique, prévue pour ce mois de janvier. «Le train commercial expérimental de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) est arrivé à la gare de Gara Djebilet, terminus de la ligne, en provenance de Béchar et en passant par l'ensemble des stations, tout le long de la ligne minière ouest Béchar–Tindouf–Gara Djebilet, dans le cadre du deuxième jour de la phase expérimentale», a affirmé avant-hier le ministère de l'Intérieur dans un communiqué. Ces essais se sont déroulés dans de bonnes conditions et de manière organisée, en prévision de la mise en service de la ligne, a précisé la même source. Une mise en service prévue pour ce mois de janvier courant, en application des instructions données par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 16 novembre 2025. Il convient de rappeler que les essais techniques initiaux du mégaprojet de la ligne ferroviaire minière ouest Béchar–Tindouf ont été effectués la semaine dernière à l'aide d'une locomotive spécialement conçue pour ce type d'essais et le transport de voyageurs. Des essais qui se sont révélés concluants. L'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) avait affirmé que les premiers essais techniques réalisés sur la nouvelle ligne ferroviaire reliant les wilayas de Béchar, Béni Abbès et Tindouf, sur une distance de 950 km, destinée à la valorisation du gisement de fer de Gara Djebilet, ont donné des résultats satisfaisants, selon les précisions du directeur central de la communication de l'ANESRIF, Abdelkader Mazar. Ces essais techniques ont été menés par des experts de l'ANESRIF, sous la supervision du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, en présence du directeur général de l'ANESRIF, maître d'ouvrage du projet, ainsi que des responsables des entreprises publiques et du partenaire chinois impliqués dans la réalisation de ce projet ferroviaire d'envergure.

Les essais, qui ont concerné différents segments de cette ligne ferroviaire, ont permis de vérifier et de valider l'infrastructure sur l'ensemble du tracé de 950 km, tout en garantissant le respect des normes techniques rigoureuses appliquées lors de la réalisation de cette nouvelle ligne ferroviaire dans le sud-ouest du pays. Ils ont également porté sur le roulage du train, en vue de vérifier l'interaction avec l'infrastructure ferroviaire, notamment la voie ferrée, le système de signalisation, les ouvrages hydrauliques, les ouvrages d'art ainsi que les autres installations nécessaires à une ligne ferroviaire d'une telle envergure, à l'image de celle reliant Béchar, Béni Abbès et Tindouf, a-t-il expliqué. Cette ligne ferroviaire, qui traverse ces wilayas, comprend 1 431 ouvrages d'art, dont 45 ponts ferroviaires, 48 ponts routiers et 1 338 ouvrages hydrauliques.

Hamid B.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le ministère élargit l'assurance agricole

Le ministre de l'Agriculture, Yacine Oualid, a présenté devant l'Assemblée populaire nationale les nouvelles mesures visant à élargir l'assurance agricole pour protéger les exploitants contre les catastrophes liées aux changements climatiques. Il a annoncé le développement de nouvelles formules, la modernisation des produits de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), l'introduction de semences résistantes à la sécheresse et le renforcement de la santé animale, afin de sécuriser la production agricole et soutenir les agriculteurs.



Le ministre de l'Agriculture, Yacine Oualid.

Le ministre a précisé que la CNMA s'attelle à la modernisation et au développement de ses produits d'assurance, en vue d'offrir une protection globale contre les risques climatiques.

De nouvelles formules adaptées sont ainsi à l'étude pour couvrir l'ensemble des productions agricoles, végétales et animales, notamment la filière céréalière, particulièrement exposée aux aléas climatiques.

Un nouveau système d'assurance contre les catastrophes liées aux changements climatiques, telles que la sécheresse et les vents, est actuellement en cours d'examen.

Il viendra compléter les formules classiques déjà proposées par la CNMA, qui couvrent notamment le gel, les incendies, les inondations et la baisse de rendement.

Le ministre a relevé l'intensification, ces dernières années, des effets négatifs des intempéries sur le secteur agricole, citant l'allongement des périodes de sécheresse, la faiblesse des précipitations, la hausse des températures et la baisse de la production, en particulier pour les cultures pluviales.

Cette situation a conduit le secteur à renforcer l'accompagnement des agriculteurs et à les sensibiliser à l'importance de l'assurance agricole et à l'adoption de systèmes agricoles modernes.

Évoquant le bilan de la CNMA, Oualid a indiqué que 4 233 agriculteurs assurés dans 40 wilayas ont été indemnisés en 2024 pour un montant dépassant 387 millions de dinars, contre 133 millions de dinars en 2023 dans 33 wilayas. Il a également rappelé l'indemnisation des agriculteurs touchés par la sécheresse en 2023, prise en charge par le Trésor public, en attendant la mise en place d'un système d'assurance durable couvrant ce phénomène.

Par ailleurs, le ministre a annoncé l'introduction prochaine de nouvelles variétés de semences résistantes à la sécheresse et aux maladies, développées en collaboration avec les universités et les centres de recherche, ainsi que le renforcement progressif de la production locale de semences.

ur le plan de la santé animale, il a fait état de l'ouverture du secteur aux laboratoires vétérinaires privés et du renforcement du réseau public, notamment par la création prochaine d'un nouveau laboratoire vétérinaire dans la wilaya de Djelfa.

Rim Boukhari

INVESTISSEMENTS AGRICOLES

Priorité aux exploitants fonciers

LE DIRECTEUR général de l'Office national des terres agricoles (ONTA), Mohamed Ameziane, a expliqué, lors d'un point de presse animé en marge du Salon régional des agrumes, tenu avant-hier à Blida, que la circulaire ministérielle conjointe relative au transfert des investissements agricoles privilégie les exploitants fonciers dans l'octroi des concessions.

Il a souligné que cette circulaire, publiée en juin dernier, vise à simplifier le régime foncier agricole et à encadrer le transfert des concessions par des mécanismes légaux et transparents. Il a également indiqué que «le processus de conversion des droits d'usufruit en concessions a débuté en septembre et s'est achevé à la fin de l'année 2025». Il a, par ailleurs, révélé qu'une seconde phase est actuellement en cours, concernant les personnes ayant conclu des contrats de partenariat ayant abouti à des ventes et qui doivent désormais régulariser leur situation. Par ailleurs, le même responsable a expliqué que le secteur agricole s'attelle actuellement à la modernisation des investissements et à la numérisation de l'activité agricole. A ce titre, il a annoncé le lancement d'une nouvelle plate-forme numérique dédiée à l'utilisation des terres agricoles à des fins de mise en valeur, dans le cadre du régime de concession, et ce dans 20 wilayas. Il a précisé que cette plate-forme est déjà opérationnelle dans la wilaya de Nâama et qu'elle vise à encourager et à soutenir les jeunes ainsi que les investisseurs souhaitant se lancer dans l'investissement agricole. Selon lui, l'objectif est de créer une nouvelle dynamique et d'assurer davantage de rapidité et de transparence dans le traitement des dossiers.

Concernant le développement du secteur de la production d'agrumes, M. Ameziane a indiqué que l'ensemble des exploitations agricoles spécialisées dans cette filière ont été créées en vertu de la loi n° 87-19 relative à la réglementation de l'exploitation des terres agricoles du domaine national, laquelle a instauré le système des investissements agricoles et le droit d'usage perpétuel.

Il convient de noter que la wilaya de Blida se classe au premier rang national en matière de production d'agrumes, avec une superficie cultivée estimée à 21 900 hectares et une production évaluée à 4,7 millions de quintaux pour la campagne 2024/2025. Blida contribue ainsi à hauteur de 38 % à la production nationale totale d'agrumes.

T. Bouhamidi

FORUM D'AFFAIRES PHARMACEUTIQUE ALGÉRO-INDIEN

Opportunités de coentreprise et de transfert de technologie

De nouvelles perspectives pour le partenariat algéro-indien dans le secteur pharmaceutique se dessinent, à voir l'intérêt porté par les entreprises indiennes de concrétiser des projets d'investissement. Les opportunités d'investissement et la possibilité d'établir des partenariats gagnant-gagnant entre l'Algérie et l'Inde dans le secteur de l'industrie pharmaceutique ont, en effet, été explorés entre les opérateurs des deux parties, et ce à l'occasion du Forum bilatéral qui a réuni, avant-hier à Alger, les opérateurs des deux pays.



Un partenariat clé.

Si pour l'Algérie le développement de ce secteur entre dans le cadre de la réalisation de la sécurité sanitaire du pays, pour l'Inde, qui est un géant mondial de l'industrie pharmaceutique, l'investissement en Algérie lui permettra de s'implanter davantage en Afrique, mais aussi en Europe. C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué l'ambassadrice de l'Inde en Algérie, Swati Vijay Kulkarni, affirmant que «l'Algérie est un partenaire clé de l'Inde et une véritable porte d'entrée vers l'Europe et l'Afrique», notant que la délégation indienne qui participe au forum comprend près de 100 opérateurs représentant plus de 65 entreprises du secteur pharmaceutique fortement intéressées par la concrétisation de projets d'investissement.

«Cette visite témoigne de notre amitié et de notre volonté commune de renforcer un partenariat mutuellement bénéfique dans ce secteur stratégique. Pour l'Inde, reconnue comme la pharmacie du monde et l'une des économies à la croissance la plus rapide, l'Algérie demeure un partenaire précieux», a-t-elle déclaré.

La diplomate a relevé aussi que cet intérêt intervient dans le contexte de la dynamique que connaît la coopération bilatérale, ajoutant que le montant des échanges commerciaux a atteint 1,7 milliard de dollars en 2025.

Elle a également annoncé la préparation de deux projets de coopération entre les deux parties. Le premier concerne un partenariat entre des entreprises indiennes et le Centre algérien de bioéquivalence dans les domaines de la recherche et des études scientifiques, tandis que le second porte sur un mémorandum d'entente relatif à la coopération dans le domaine des dispositifs médicaux.

De son côté, le directeur général de Pharmexcil (Pharmaceuticals Export Promotion Council of India), Raja Bhanu, a fait part de l'intérêt des entreprises indiennes pour des formes de coopération avancées, telles que la fabrication sous contrat en Algérie, les coentreprises et le transfert de technologie.

Ce Forum d'affaires pharmaceutique Inde-Algérie, qui a réuni des représentants d'entreprises algériennes du secteur, des cadres de plusieurs ministères, des représentants de l'Agence algérienne de la promotion des investissements et de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), ainsi que des membres de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), a été une occasion pour identifier les opportunités de partenariat.

Les participants ont, dans ce sens, souligné l'importance de cette rencontre, affirmant que le secteur pharmaceutique offre de vastes opportunités aux entreprises algériennes et indiennes pour la concrétisation de projets d'investissement conjoints et l'édification d'un partenariat durable et mutuellement bénéfique, notamment en direction des marchés régionaux et africains.

ETABLIR UN PARTENARIAT SOLIDE AVEC L'INDE

La directrice de la promotion et du soutien aux échanges économiques au ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Sihem Nafaa, a signalé la place stratégique qu'occupe pour l'Algérie le développement du secteur, mais aussi les opportunités qu'il offre. «L'industrie pharmaceutique, en tant que secteur stratégique, recèle des opportunités exceptionnelles de partenariats fructueux entre l'Algérie et l'Inde», mettant en avant la complémentarité des atouts et des potentialités des deux pays. Elle a ainsi rappelé que l'industrie pharmaceutique figure parmi les priorités nationales stratégiques de l'Algérie, dotée depuis 2020 d'un ministère dédié, soulignant que les efforts conjoints des pouvoirs publics et des opérateurs du secteur ont permis au pays de porter le taux de couverture des besoins nationaux en médicaments produits localement à plus de 80 %. «L'Algérie est aujourd'hui devenue un pôle pharmaceutique africain incontestable, avec plus de 240 usines pharmaceutiques en activité, sur les 640 que compte le continent, sans compter les projets en cours de réalisation», a-t-elle précisé. Selon Mme Nafaa, l'Algérie ambitionne d'établir un partenariat solide avec l'Inde dans la fabrication de vitamines, de compléments alimentaires et de médicaments génériques, tout en relevant que l'Inde, dispose d'une expertise reconnue, susceptible de permettre aux entreprises indiennes de s'implanter durablement sur les marchés africains et méditerranéens via l'Algérie, qui offre une position géographique stratégique et des infrastructures adaptées.

De son côté, le conseiller du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Younès Bouarara, a souligné que le secteur constitue «une opportunité majeure pour un partenariat fondé sur le transfert de technologie et le développement local», réaffirmant la disponibilité du ministère à accompagner et soutenir les entreprises indiennes souhaitant investir et développer des projets en Algérie.

Lilia A. A.

OFFICINES

Les agréments bientôt simplifiés

LE MINISTRE de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a annoncé, jeudi dernier, l'élaboration d'un projet de décret exécutif appelé à redessiner la carte nationale des officines, à désengorger les listes d'attente des pharmaciens non agréés, et ce dans la perspective de consolider la disponibilité du médicament et d'améliorer durablement l'accès du citoyen aux produits pharmaceutiques.

S'exprimant lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Aït Messaoudène a affirmé que son département travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de décret exécutif «fixant les conditions et modalités de l'exercice de la profession de pharmacien». Il a souligné que ce texte constitue l'un des piliers de la réforme du secteur pharmaceutique. Le ministre a précisé que ce projet est «en cours d'examen par une commission composée d'experts, de techniciens, de partenaires sociaux, ainsi que du Conseil de déontologie professionnelle», traduisant la volonté des pouvoirs publics d'aboutir à un texte consensuel, équilibré et conforme aux exigences professionnelles et éthiques du métier. Il a tenu à ajouter que « l'objectif principal est d'élargir les opportunités d'obtention des agréments pour l'ouverture d'officines privées et augmenter leur nombre à l'échelle nationale». Une orientation qui répond à une réalité de terrain marquée par une pression croissante sur le réseau existant et par une forte demande émanant des jeunes diplômés en pharmacie.

Le ministre a expliqué qu'en application des dispositions de l'article 250 de la loi relative à la santé, le futur décret exécutif encadrera non seulement l'exercice du pharmacien titulaire, mais également celui du pharmacien assistant, l'objectif étant de «renforcer le nombre d'officines privées, qui ne dépasse pas actuellement 12 938 pharmacies à l'échelle nationale». un chiffre jugé insuffisant au regard de la densité démographique et des besoins sanitaires du pays.

Au-delà de l'augmentation quantitative, le texte ambitionne surtout d'améliorer la couverture territoriale et d'assurer une disponibilité continue et équitable des médicaments, des produits pharmaceutiques et des équipements médicaux, y compris dans les zones à faible attractivité économique.

L'autre volet central de la réforme consiste en la prise en charge du nombre important de pharmaciens non agréés, aujourd'hui inscrits sur des listes d'attente parfois longues et opaques. Le ministre a assuré que ces dossiers seront désormais traités via «une plate-forme numérique dédiée, garantissant la transparence des informations, la traçabilité des procédures et l'égalité des chances entre les demandeurs».

Une démarche qui s'inscrit dans la stratégie de numérisation de l'administration publique et dans la volonté de rompre avec les pratiques bureaucratiques lourdes, souvent décriées par les professionnels du secteur.

Dans le prolongement de cette réforme, M. Aït Messaoudène a annoncé l'élaboration de deux autres projets de décrets exécutifs, traduisant la volonté de l'Etat de mieux réguler des segments sensibles du marché de la santé. Le premier texte définit les conditions et modalités de prescription et de description des substances pharmaceutiques destinées à la médecine humaine, tandis que le second encadre les caractéristiques techniques des compléments alimentaires destinés à la consommation humaine. Il a précisé que ces deux projets ont été déposés pour étude au niveau du secrétariat général du gouvernement et appelés à combler des vides juridiques persistants.

TECHNOLOGIES DE POINTE CONTRE LE CANCER

Interpellé sur la prévention du cancer de la prostate et la prise en charge des patients, le ministre de la Santé a rappelé que son secteur a élaboré un Programme national de prévention dédié à cette pathologie, qui figure parmi les cancers les plus répandus chez l'homme. Il a expliqué que ce programme repose sur plusieurs axes structurants, à l'instar du renforcement du dépistage précoce, de la création de nouveaux services spécialisés en chirurgie urologique ainsi que de l'introduction de techniques médicales innovantes, en phase avec les standards internationaux.

En outre, dans le cadre du fonds d'allocation relatif à la lutte contre le cancer, le ministre a également annoncé l'acquisition programmée de cinq robots chirurgicaux de haute technologie. Quatre de ces équipements seront affectés aux centres hospitalo-universitaires des wilayas d'Alger, Batna et Oran, ainsi qu'à l'établissement hospitalier spécialisé de transplantation d'organes et de tissus de Blida. Le cinquième robot sera destiné au service de chirurgie générale de l'établissement hospitalier spécialisé dans le traitement du cancer «Pierre-et-Marie-Curie» (CPMC) à Alger, fleuron national de la lutte anticancéreuse.

Sihem Bounabi

MÉTIERS VERTS

Des formations pour booster l'emploi des jeunes

UN PROTOCOLE d'accord a été signé entre les ministères de l'Environnement et de la Qualité de la vie et de la Formation et de l'Enseignement professionnels, en vue d'introduire de nouvelles spécialités environnementales adaptées aux défis écologiques et aux exigences du marché du travail.

La cérémonie de signature s'est déroulée à l'Institut national spécialisé de formation professionnelle Rabah Sebaât, dans la commune de Rouiba, lors d'une visite de terrain effectuée par la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kawther Krikou, accompagnée de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Arhab Nassima.

Cet accord vise à intégrer le volet environnemental dans les programmes pédagogiques des établissements de formation professionnelle, tout en les adaptant aux mutations du marché de l'emploi et aux enjeux écologiques actuels. L'objectif affiché est clair : former des compétences qualifiées capables de répondre aux besoins émergents liés aux métiers verts et à l'économie circulaire.

Les deux ministères entendent également renforcer l'accompagnement des jeunes diplômés porteurs de projets innovants dans le domaine de l'entrepreneuriat environnemental, en favorisant l'émergence d'initiatives durables, créatrices de valeur et d'emplois.

Dans ce contexte, la délégation ministérielle a effectué une visite à une entreprise spécialisée dans la collecte et le recyclage du papier à Alger. Cette immersion sur le terrain a permis de découvrir les différentes étapes de la collecte et de la valorisation des déchets papier, ainsi que le rôle stratégique de ce type d'activités dans la promotion du développement durable.

Le secteur du recyclage est désormais perçu comme un gisement d'emplois, notamment pour les jeunes, et comme un axe porteur pour l'investissement vert, en adéquation avec les orientations nationales en matière de protection de l'environnement.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du décret exécutif n° 61/24 relatif à l'organisation de l'activité de collecte des déchets récupérables par les personnes physiques. Elle repose également sur une coordination avec Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), afin d'assurer une meilleure complémentarité entre la formation, le financement et l'accompagnement des porteurs de projets environnementaux.

À travers cette approche intégrée, les pouvoirs publics entendent consolider la transition vers une économie verte, tout en offrant de nouvelles perspectives professionnelles aux jeunes et en renforçant la culture environnementale au sein du système de formation professionnelle.

Lynda Louifi

TIZI OUZOU

Éradication totale de la DNC bovine

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) bovine est totalement éradiquée à travers l'ensemble du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, plus précisément au niveau des 58 communes qui avaient été touchées. C'est ce qu'a indiqué au Jeune Indépendant le premier responsable de l'inspection vétérinaire de la wilaya, Dr Nourredine Yata.



La campagne de vaccination a porté ses fruits.

Selon notre interlocuteur, cette réussite est le fruit d'une vaste campagne de vaccination ayant concerné 64 492 têtes bovines recensées dans les communes touchées. Le taux de vaccination a ainsi atteint 98,56 %, dépassant largement le seuil de 80 % requis pour l'installation d'un véritable matelas immunitaire.

D'après les données fournies par l'inspection vétérinaire relevant de la direction des services agricoles (DSA), depuis l'apparition de la DNC en juin de l'année dernière, 2 912 cas suspects ont été enregistrés, tandis que le nombre de bêtes mortes s'est élevé à 1 321.

Concernant la fièvre aphteuse, celle-ci n'a été constatée que dans 26 communes de la wilaya, avec 56 foyers recensés. La campagne de vaccination contre cette maladie a débuté le 29 avril 2025 pour s'achever le 10 juillet de la même année. Au total, 50 088 bovins ont été vaccinés, ainsi que 4 554 ovins et caprins.

Pourquoi le nombre de cas de DNC est-il nettement supérieur à celui de la fièvre aphteuse ? Pour Dr Nourredine Yata, la réponse est simple : « La fièvre aphteuse est connue en Algérie depuis longtemps et les professionnels de la santé animale disposent déjà de mécanismes de prévention bien établis. Et d'ajouter : « La DNC bovine, en revanche, est une maladie récente. » Et de conclure : « Nous avons néanmoins réussi à l'éradiquer en mobilisant l'ensemble de nos moyens scientifiques. » S'agissant de la campagne de vaccination contre la peste des petits ruminants (PPR), menée conformément à l'instruction ministérielle n° 2423 du 13 août 2025, les services vétérinaires de la wilaya font état d'un succès notable. L'opération s'est soldée par la vaccination de 54 778 ovins et 30 492 caprins, au bénéfice de 8 427 propriétaires.

Dans le cadre de la lutte contre la rage, la campagne vaccinale, lancée le 28 septembre 2025, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la rage, a permis la vaccination de 1 387 chiens et 721 chats dans 51 communes de la wilaya.

Fort de ces résultats, la DSA de Tizi Ouzou a saisi le wali par correspondance n° 1110/DSA/SIVP/IVW/2025 du 19 novembre 2025, l'informant que la situation sanitaire animale était favorable et permettait la réouverture des marchés à bestiaux sur l'ensemble du territoire de la wilaya. Une décision entérinée par la signature de l'arrêté portant réouverture de ces marchés.

Toutefois, si les pouvoirs publics déploient d'importants efforts pour préserver la santé du cheptel et, par ricochet, celle du consommateur, certains fléaux demeurent alimentés par l'absence de scrupules de quelques individus. Selon des sources bien informées, il arrive que des bouchers peu regardants proposent à la vente de la viande issue de bêtes mortes, une pratique rendue possible par l'existence d'abattoirs clandestins.

Le procédé est simple : un taurillon est légalement abattu dans un abattoir agréé et déclaré sain après contrôle vétérinaire. Une fois la viande acheminée vers la boucherie, elle est mélangée à celle provenant d'une bête morte. Le client, rassuré par la présence du cachet vétérinaire apposé sur un morceau soigneusement exposé, est ainsi trompé. Dans certains cas, ces pratiques bénéficieraient même de la complicité de vétérinaires indélicats.

En définitive, seule une répression sévère peut venir à bout de ces agissements. Une vigilance accrue s'impose également en matière de mobilité du cheptel. La réglementation exige la présentation d'un certificat sanitaire attestant de l'état de santé des animaux avant leur introduction dans une wilaya. Or, là encore, des certificats de complaisance seraient délivrés à des maquignons et à certains propriétaires de bétail, au mépris des règles sanitaires en vigueur.

Saïd Tissegouine

NOUVELLE ÈRE NUMÉRIQUE POUR LES COTISATIONS DU BTPH

La CACOBATPH explique le dispositif

LA CAISSE nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du BTPH (CACOBATPH) entamera, dans les prochains jours à Tizi Ouzou, ainsi que très probablement dans d'autres wilayas du pays, une série de journées d'information et de sensibilisation consacrées à son nouveau service de prélèvement automatique des cotisations.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une campagne nationale visant à accompagner les entreprises du secteur dans l'adoption de ce dispositif dématérialisé. Ces rencontres ont pour principal objectif de présenter aux employeurs les modalités pratiques du prélèvement automatique, d'en expliquer le fonctionnement et ses différents contours, et de répondre aux questions liées à son activation et à son usage.

A travers cette démarche dite de « proximité », la CACOBATPH entend faciliter l'utilisation d'un outil destiné à simplifier les relations financières avec les entreprises adhérentes. Avec ce nouveau dispositif, le règlement périodique des cotisations s'effectue directement à partir du compte bancaire ou postal de l'employeur. Son activation repose sur le dépôt d'une autorisation unique auprès de la Caisse, permettant l'ensemble des prélèvements ultérieurs. Ce service offre également la possibilité de régler, en une seule opération, plusieurs cotisations relatives à différents chantiers à partir d'un compte unique. Les montants prélevés sont automatiquement intégrés au système d'information de l'organisme. Selon les responsables de la CACOBATPH, ces journées d'information visent aussi à mettre en avant les avantages opérationnels du service, notamment la réduction des déplacements, la sécurisation du respect des échéances de paiement et l'amélioration du suivi comptable des opérations financières pour les entreprises.

Avec ce nouveau service, la CACOBATPH porte à 23 le nombre de prestations numériques proposées aux professionnels du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, s'inscrivant dans la nouvelle stratégie nationale de modernisation et de transformation numérique des services publics.

Il convient de rappeler que le formulaire d'adhésion au prélèvement automatique est disponible en téléchargement sur le site officiel de l'organisme : www.cacobatph.dz.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

IRAN–ÉTATS-UNIS

Une frappe évitée de justesse sous pression diplomatique des pays du Golfe

Une frappe américaine contre l'Iran a été suspendue après une nuit de fortes tensions et d'intenses contacts diplomatiques. L'Arabie saoudite, le Qatar et Oman ont pesé pour éviter une escalade régionale et protéger la stabilité énergétique.



Les négociations restent fragiles : l'option militaire demeure, mais conditionnée aux avancées du dialogue. La nuit du 14 au 15 janvier a vu se jouer, dans l'ombre, une séquence d'une extrême tension. Tandis que Donald Trump validait le principe de frappes contre l'Iran, une intense activité diplomatique se déployait pour en retarder, voire empêcher, l'exécution. En parallèle des menaces américaines, Téhéran a multiplié les signaux d'apaisement, annonçant la suspension de la répression contre les manifestants et l'abandon des condamnations à mort envisagées. Des gestes qui ont contribué à calmer la situation, sans pour autant constituer l'unique facteur du répit observé. La puissance de persuasion du Golfe Selon plusieurs sources diplomatiques, les pays du Golfe ont joué un rôle déterminant. L'Arabie saoudite, le Qatar et le sultanat d'Oman ont mené des démarches continues auprès de Washington afin d'éviter une escalade militaire aux conséquences régionales majeures. Riyad et Doha ont fait savoir qu'ils n'autoriseraient ni l'utilisation de leur espace aérien ni celle de leurs territoires pour des frappes contre l'Iran. Les échanges se sont poursuivis toute la nuit entre les chefs de la diplomatie saoudienne, qatarie et iranienne, avec un argument central : une guerre ferait exploser les marchés pétroliers et nuirait aussi aux intérêts américains. Cette ligne avait déjà été exposée par le prince héritier Mohammed ben Salmane à Donald Trump lors d'une rencontre en novembre, mettant en garde contre le chaos qu'entraînerait l'effondrement du régime iranien. Abbas Araghchi, canal clé du dialogue Dans cette séquence, le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, s'est imposé comme un acteur clé. Son entretien accordé à Fox News et ses contacts maintenus avec l'émissaire américain Steve Witkoff ont servi de canaux directs pour transmettre des engagements concrets, notamment l'abandon des exécutions de manifestants et l'ouverture de négociations substantielles. Pour autant, l'option militaire n'est pas définitivement écartée. Des frappes ciblées restent envisagées comme levier de pression si les discussions échouent ou stagnent. Mais elles seraient limitées, calibrées pour éviter une conflagration régionale. L'objectif partagé par les acteurs régionaux demeure clair : contenir la crise, préserver la stabilité et empêcher qu'un conflit ouvert ne plonge l'Iran et le Moyen-Orient dans une spirale incontrôlable. **R. I.**

SABOTAGE DE NORD STREAM

La justice allemande estime «hautement probable» une opération liée à l'Ukraine

PLUS de trois ans après les explosions de Nord Stream, la plus haute juridiction pénale allemande clarifie pour la première fois les enjeux juridiques de l'affaire. La décision confirme la détention d'un suspect et qualifie l'opération de nature étatique, tout en laissant apparaître une référence à l'Ukraine, selon Der Spiegel. Pour la première fois depuis les explosions qui ont frappé les gazoducs Nord Stream à l'automne 2022, une juridiction allemande s'est publiquement prononcée sur le cadre juridique dans lequel l'attaque aurait été menée, rapporte Der Spiegel. Dans une décision du 10 décembre dernier, rendue publique le 15 janvier, le Bundesgerichtshof (BGH), plus haute juridiction pénale d'Allemagne, estime qu'il est « hautement probable » que les explosions aient été provoquées dans le cadre d'une opération menée pour le compte d'un État étranger, laissant entendre par la suite que la cour vise l'Ukraine, note l'hebdomadaire. La décision intervient dans le cadre d'un recours contre la détention provisoire déposé par la défense de Sergueï K., ancien membre d'une unité spéciale de l'armée ukrainienne. Arrêté l'an dernier en Italie, l'homme est actuellement incarcéré en Allemagne. Le BGH a confirmé son maintien en détention, rejetant les arguments avancés par ses avocates. Le procureur général fédéral reproche à Sergueï K. des actes de sabotage à caractère anticonstitutionnel, l'organisation d'une explosion impliquant l'usage de substances explosives, ainsi que la destruction d'infrastructures. Lors de son arrestation, l'intéressé avait nié toute implication. Sa défense a ensuite soutenu devant la cour que, même en cas de participation avérée, les auteurs présumés de l'attaque devaient bénéficier d'une « immunité fonctionnelle ». Les représentants de l'accusé ont soutenu que l'attaque s'inscrivait dans le contexte du conflit entre l'Ukraine et la Russie et que les gazoducs Nord Stream constituaient, selon eux, une cible militaire légitime au regard du droit international, dans la mesure où ils auraient contribué au « financement de l'effort de guerre russe ». Le Bundesgerichtshof a toutefois écarté cette lecture estimant que les pipelines ne pouvaient être qualifiés d'objectifs militaires, leur vocation étant avant tout civile. La cour a, en outre, relevé le caractère clandestin de l'opération, conduite sans que ses auteurs ne se manifestent comme des combattants, ce qui exclut toute reconnaissance d'un statut protégé. De plus, il a été jugé que la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne avait été affectée, dès lors que les pipelines aboutissaient sur le territoire allemand et étaient destinés à assurer son approvisionnement en gaz. Le sabotage des Nord Stream a eu lieu le 26 septembre 2022, causant des dommages majeurs sur trois tronçons du gazoduc. L'incident a provoqué une onde de choc à l'international, notamment en raison de son impact sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe. Des sismologues suédois ont confirmé que des explosions avaient été détectées le long des pipelines. La Russie, de son côté, a ouvert une enquête pénale pour acte de terrorisme international. **R. I.**

UN EXERCICE DE SYMBOLISME EXCESSIF

Trump et le prix Nobel qu'il s'est presque attribué

APRÈS AVOIR longtemps revendiqué un rôle central dans la résolution de conflits mondiaux, Donald Trump a finalement reçu une médaille du prix Nobel de la paix. Non pas du Comité Nobel sur décision officielle, mais des mains de l'opposante vénézuélienne María Corina Machado. La scène aurait pu rester dans les annales de la diplomatie comme une anecdote de salon. Elle s'est pourtant transformée en exercice de symbolisme excessif, où l'histoire, la politique et l'ego s'entremêlent jusqu'à la caricature. Lors d'une réception à la Maison Blanche, l'opposante vénézuélienne Maria Corina Machado a remis sa médaille du prix Nobel de la paix au président américain Donald Trump. En dehors de toute procédure officielle, et sans aucune validation de la part de l'instance qui décerne le prix, la médaille a été remise à un homme qui la convoite depuis longtemps et dont le désir est jusqu'ici contrarié. Pour tenter, tant bien que mal, de justifier ce geste, Machado a échafaudé une analogie historique, faisant appel aux grandes figures de La Fayette, Simon Bolívar et George Washington pour dresser un parallèle avec la situation politique contemporaine. Selon elle, il s'agirait moins d'un transfert matériel que d'un héritage symbolique, la médaille devant « naturellement » revenir au président des États-Unis 200 ans après un geste similaire. « J'ai dit au président Trump qu'il y a 200 ans, le général La Fayette a remis à Simón Bolivar une médaille à l'effigie du président George Washington. Simón Bolivar ne s'en est plus jamais séparé. 200 ans plus tard, le peuple de Bolivar remet la médaille du prix Nobel au président américain, héritier de Washington, en reconnaissance de son engagement en faveur de notre liberté », a-t-elle déclaré à la presse. Le raisonnement se veut élégant et bien huilé, mais l'objet reste problématique : le prix Nobel de la paix n'est ni un talisman transmissible ni un relais dynastique. Le Comité Nobel norvégien n'a pas tardé à le rappeler : « Après l'annonce du prix Nobel, celui-ci ne peut être révoqué, divisé ou transféré. La décision est finale et vaut pour toujours ». Donald Trump, pour sa part, n'a pas caché sa satisfaction. Sur Truth Social, il a salué ce geste comme une marque de respect mutuel : « C'était un immense honneur pour moi de rencontrer aujourd'hui Maria Corina Machado, du Venezuela. C'est une femme formidable qui a traversé de nombreuses épreuves. Maria m'a remis son prix Nobel de la paix en reconnaissance du travail que j'ai accompli. Quel geste magnifique, témoignant d'un profond respect mutuel ! Merci, Maria ! ». L'épisode revêt une dimension d'autant plus ironique que le président américain n'a jamais dissimulé son intérêt pour ce prix Nobel, multipliant les déclarations sur de nombreux conflits prétendument réglés afin de renforcer sa légitimité aux yeux d'autrui, sans validation extérieure. Le paradoxe atteint son sommet lorsque l'on se souvient que, quelques jours auparavant, Trump avait publiquement mis en doute les capacités de leadership de Machado, la décrivant comme « dépourvue des qualités nécessaires pour diriger un pays ». Le 3 janvier, les États-Unis ont mené une frappe de grande ampleur contre le Venezuela. **R. I.**

CAN (F) 2026 : L'ALGÉRIE HÉRITE D'UN GROUPE TRÈS RELEVÉ

LE TIRAGE au sort de la Coupe d'Afrique des nations féminine – Maroc 2026 s'est déroulé ce jeudi 15 janvier à Rabat à l'issue duquel la sélection nationale a hérité d'un groupe très relevé où figurent le Maroc, le Sénégal et le Kenya. Prévue du 17 mars au 3 avril 2026 pour la troisième fois consécutive au Maroc, la Coupe d'Afrique des nations féminine (WAFCON) 2026 revêt un enjeu particulier car elle sera qualificative pour la Coupe du Monde 2027 qui aura lieu au Brésil. Aussi, et pour la première fois dans l'histoire de cette compétition, 16 sélections y prendront part dont les quatre demi-finalistes effectueront le voyage pour le Brésil en 2027. Les 16 équipes ont été réparties dans quatre chapeaux, où le Maroc, pays hôte et finaliste de l'édition 2024, le Nigéria, tenant du titre, l'Afrique du Sud et le Ghana, ont été versés dans le chapeau 1 en tant que têtes de série. En fonction du classement FIFA du 11 décembre 2025, l'Algérie, la Zambie, le Cameroun et la Côte d'Ivoire composaient le chapeau 2, alors que le chapeau 3 comprenait le Sénégal, le Mali, l'Egypte et le Burkina Faso, et enfin le Cap-Vert, la Tanzanie, le Kenya et le Malawi étaient versés dans le chapeau 4.

Groupe A: Maroc, Nigéria, Algérie et Kenya.
Groupe B: Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Tanzanie.
Groupe C: Nigéria, Zambie, Egypte et Malawi.
Groupe D: Ghana, Cameroun, Mali et Cap-Vert.
À l'issue de la phase de groupes, les deux premières équipes de chaque groupe se qualifieront pour la phase à élimination directe, qui comprendra : les quarts de finale, les demi-finales, le match pour la troisième place, la finale, ainsi que les barrages qualificatifs pour la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, Brésil 2027.
Adel Amrouche n'est plus le sélectionneur du Rwanda
L'aventure d'Adel Amrouche à la tête de la sélection nationale du Rwanda a pris fin. La Fédération rwandaise de football (FERWAFA) a annoncé, ce mardi, la résiliation du contrat du technicien algérien, en poste depuis mars de l'année dernière. Dans un communiqué officiel, la FERWAFA précise que cette décision fait suite à « un examen approfondi de graves manquements contractuels », tels que stipulés dans le contrat liant les deux parties. Aucun détail supplémentaire n'a toutefois été communiqué concernant la nature exacte de ces manquements. Adel Amrouche avait été nommé sélectionneur des Amavubi en mars 2025, succédant à l'entraîneur allemand Torsten Spittler, qui avait quitté ses fonctions en décembre 2024. Sa mission principale consistait à relancer la sélection rwandaise, notamment dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.
Sur le plan sportif, le bilan de l'entraîneur algérien reste mitigé. En six rencontres dirigées lors des qualifications mondialistes, le Rwanda n'a enregistré qu'une seule victoire, pour un match nul et quatre défaites, des résultats jugés insuffisants par les instances fédérales.

COUPE DU MONDE 2026

Aucune restriction de visa pour les supporters algériens

Les États-Unis ont décidé, mercredi, de suspendre temporairement la délivrance des visas d'immigration pour les ressortissants de 75 pays, dont l'Algérie.



A. Ryad /LJI

Une annonce qui a immédiatement suscité de nombreuses interrogations chez les supporters algériens désireux de suivre les Verts lors de la prochaine Coupe du monde sur le sol américain. En cause, une confusion entre visa d'immigration et visa touristique. Rassurez-vous, la décision annoncée par le département d'État américain ne porte exclusivement que sur les visas d'immigration, c'est-à-dire ceux destinés à une installation durable aux États-Unis. Les visas non-immigrants, notamment les visas touristiques (B), restent pleinement valables. Les Algériens souhaitant se rendre aux États-Unis pour assister aux matchs des Verts pourront toujours le faire, à condition de disposer d'un visa touristique en règle. La mise en pause des visas d'immigration n'a aucun impact sur les déplacements temporaires liés à la Coupe du Monde 2026. D'ailleurs, l'ambassade des États-Unis en Algérie avait anticipé cet afflux potentiel. Il y a plusieurs semaines déjà, elle recommandait aux supporters algériens de déposer leur demande de visa le plus tôt possible, afin de permettre un traitement optimal des dossiers à l'approche de la compétition. Autre élément rassurant : la mise en place du FIFA Pass.
Les détenteurs de billets pour les matchs de la Coupe du monde pourront bénéficier d'une procédure accélérée pour leur demande de visa touristique. Une mesure annoncée par les autorités américaines elles-mêmes, présentée comme un engagement du président Donald Trump visant à faciliter l'accueil des supporters étrangers pendant la compétition.

UNE CAUTION FINANCIÈRE DÉSORMAIS EXIGÉE

Depuis janvier 2026, l'Algériee figure toutefois sur une liste de pays dont les ressortissants doivent désormais déposer une caution financière lors de leur demande de visa touristique. Le montant varie entre 5 000 et 10 000 dollars, selon le profil du demandeur. Cette somme n'a rien d'une taxe, elle est intégralement restituée aux voyageurs à leur retour sur le territoire algérien, sous réserve du respect des conditions de séjour. Les autorités américaines y voient un moyen de garantir le caractère strictement temporaire du voyage.

Van Persie : « Je suis content que Hadj Moussa ait été éliminé »

VICE-CAPITAINE et leader technique incontesté de Feyenoord, Anis Hadj Moussa a fait son retour au club après l'élimination de l'Algérie en CAN 2025. Un retour attendu et assumé par son entraîneur Robin van Persie, qui n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir rapidement compter à nouveau sur l'ailier algérien. Privé de Hadj Moussa, Feyenoord a repris la compétition en Eredivisie en début de semaine, sans parvenir à s'imposer face à Heerenveen (2-2). Un résultat frustrant qui prolonge une série délicate entamée avant la trêve hivernale et qui souligne l'importance de certains cadres dans l'équilibre de l'équipe. Conscient de l'impact de son joueur, Robin van Persie s'est montré très clair à son sujet dans la presse néerlandaise : « Pour être tout à fait honnête, je suis content que Hadj Moussa ait été éliminé. Je peux comprendre qu'il aurait aimé aller plus loin dans la compétition, mais de notre point de vue, je suis heureux qu'il puisse nous rejoindre dans quelques jours. » Avant son départ à la CAN, l'ailier droit algérien réalisait une première partie de saison très convaincante, avec 7 buts et 3 passes décisives en 23 apparitions toutes compétitions confondues. Son activité, sa percussion et sa capacité à faire des différences ont souvent pesé dans les performances offensives de Feyenoord, faisant de lui une pièce maîtresse du dispositif de Van Persie. De retour aux Pays-Bas, Hadj Moussa devrait retrouver les terrains dès dimanche prochain, à l'occasion de la réception du Sparta Rotterdam, avec l'ambition d'aider son club à relancer une dynamique plus positive.

OUNAS S'ENGAGE AVEC AL SHAMAL SC POUR SIX MOIS

Adam Ounas poursuit sa carrière au Qatar. Le milieu offensif international algérien s'est officiellement engagé avec Al Shamal SC pour une durée de six mois, en provenance d'Al Sailiya. Le club qatari a annoncé la nouvelle ce mercredi via son compte officiel sur la plateforme X, confirmant l'arrivée du joueur après la résiliation de son contrat avec Al Sailiya. Cette signature intervient dans le cadre d'un transfert de courte durée, visant à renforcer l'effectif d'Al Shamal SC pour la seconde partie de la saison. Âgé de 29 ans, Adam Ounas reste sur une participation à la Coupe Arabe de la FIFA 2025 avec la sélection algérienne. À Al Shamal SC, Ounas retrouvera un visage bien connu : Baghdad Bounedjah. Les deux compatriotes algériens évolueront désormais côte à côte, un atout supplémentaire pour le club qatari qui ambitionne de jouer les premiers rôles. Ce nouveau défi représente une opportunité pour Adam Ounas de relancer sa dynamique et de retrouver une continuité de jeu dans un environnement qu'il connaît désormais bien.

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE 2025

Duel entre le MCA et l'USMA pour un nouveau sacre

Le MC Alger et l'USM Alger se retrouveront samedi au stade Nelson-Mandela de Baraki (17h00), à l'occasion du match de Supercoupe d'Algérie-2025 de football, avec comme enjeu le premier titre de la saison footballistique 2025-2026.

Le Mouloudia, sacré pour la deuxième année consécutive du titre national, et actuel tenant de la Supercoupe décrochée devant le CR Belouizdad (2-2, 4-3 aux tab), affrontera cette fois-ci son éternel rival, l'USM Alger, tenante de la Coupe d'Algérie-2025 décrochée face au CR Belouizdad (2-0). Les deux clubs de la capitale vont se donner rendez-vous pour la 3e fois dans cette illustre compétition après celles de 2014 et 2016, dont le vainqueur prendra l'avantage sur son rival, car les deux clubs comptent une victoire chacun, le MCA en (2014) et l'USMA en (2016). Le Doyen qui a dominé outrageusement la phase aller du championnat de Ligue 1 Mobilis de la saison en cours avec 12 points d'avance sur le duo algérois, (CRB-USMA), détient le record de victoires dans cette épreuve de Super-Coupe avec 4 victoires (2006, 2007, 2014 et 2024) en 5 participations, alors que le club de Soustara n'a été sacré qu'à deux reprises en 5 sorties (2013 et 2016). les deux clubs d'Alger, livreront devant un nombreux public, leur sixième finale avec l'ambition d'étoffer leur riche palmarès. Au match aller du championnat, les deux clubs s'étaient séparés sur un score de parité (0-0) au stade Mustapha Tchaker de Blida. Cette semaine, en 8e de finale de la Coupe d'Algérie, l'USMA et le MCA ont dû attendre les prolongations pour arracher leur sésame des quarts, en battant respectivement l'USM Harrach (3-2) et l'ES Ben-Aknoun (1-0). ,Cette rencontre sera également une confrontation inédite entre les deux coachs à savoir le Sud-Africain Rhulani Mokwena et l'Algérien Abdelhak Benchikha. Le MCA vise une cinquième Supercoupe après avoir remporté les éditions 2006 (face à la JS Kabylie : 2-1), 2007 (devant l'ES Sétif : 4-0), 2014 (aux dépens de l'USM Alger : 1-0) et 2024 (face au CR Belouizdad : 2-2, 4-3 aux tab). De son côté l'USM Alger espère remporter un troisième trophée après les deux premiers en 2013 (face à l'ES Sétif : 2-0) et 2016 (devant le MCA : 2-0). Cette rencontre sera dirigée par Anès Azrine assisté de Réda Khlikha (1er assistant) et Abdelkader Slimani (2e assistant). Le 4e arbitre étant Mohamed Oukil.



CRB

Sead Ramović suspendu quatre matchs

LA COMMISSION de discipline de la Ligue professionnelle de football (LFP) a rendu, ce mercredi, sa décision finale concernant le dossier de l'entraîneur du CR Belouizdad, Sead Ramović. Le technicien du Chabab a écopé d'une suspension de quatre matchs ferme, assortie d'une amende de dix millions de centimes. Dans un premier temps, la CD de la LFP avait décidé de suspendre Ramović à titre conservatoire, en attendant son audition. Convoqué hier mercredi, l'entraîneur du CRB s'est expliqué devant la commission au sujet des faits qui lui sont reprochés, notamment son accrochage avec des supporters à l'issue du match face à la JS Kabylie. Après examen du dossier et du rapport des officiels, la commission a finalement tranché. Sead Ramović a été sanctionné pour contestation des décisions arbitrales ainsi que pour avoir provoqué les supporters du Chabab, des faits clairement mentionnés dans le rapport disciplinaire de la LFP. Cette suspension privera le CR Belouizdad de son entraîneur principal lors des quatre prochaines rencontres du championnat, un coup dur pour le club algérois dans une période cruciale de la saison. Le CR Belouizdad a tenu à mettre fin aux nombreuses spéculations ayant circulé ces derniers jours. Dans un communiqué officiel publié hier jeudi, la direction du club algérois a apporté des clarifications détaillées concernant le dossier des recrutements, ainsi que les absences de certains joueurs lors de la rencontre disputée face à l'ASM Oran, en huitième de finale de la Coupe d'Algérie. Au sujet du mercato, les dirigeants belouizdadis ont confirmé que l'interdiction d'enregistrer les nouvelles recrues, dont le milieu de terrain Salim Boukhenchouche, faisait suite à une décision de la FIFA. Cette sanction était liée à un litige concernant le transfert du joueur sud-africain Khanyisa Mayo. Le club a toutefois rassuré ses supporters en annonçant que ce différend a été officiellement réglé ce jour, ouvrant ainsi la voie à l'enregistrement et à la participation des nouveaux joueurs dès le prochain match. Concernant les absences constatées lors du match face à l'ASMO, la direction a tenu à préciser les raisons de chacune d'entre elles. L'absence du capitaine Abderaouf Benguit est due à une blessure, tandis que celle du latéral gauche Naoufel Khacef s'explique par une accumulation de cartons. .Par ailleurs, le CR Belouizdad a formellement démenti les informations faisant état de la finalisation de certains transferts durant le mercato hivernal en cours. La direction a qualifié ces rumeurs de « totalement infondées », soulignant qu'aucune décision ne sera prise à la légère. Toutes les offres reçues sont étudiées avec sérieux et professionnalisme, dans le strict respect de l'intérêt du club, tant sur le plan sportif que financier. La direction est également revenue sur l'absence du milieu de terrain Hocine Salmi lors de cette rencontre de Coupe, précisant qu'elle est liée à son inscription sur la liste des joueurs libérés. En conclusion, le CR Belouizdad a réaffirmé sa volonté de poursuivre son travail durant le mercato hivernal afin de renforcer l'effectif avec des joueurs répondant pleinement aux objectifs du club.

COUPE D'ALGÉRIE: LE DERBY CRB–MCA EN QUARTS

Le CR Belouizdad s'est qualifié aux quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football, en dominant l'ASM Oran sur le score de 3-0 (mi-temps : 1-0), jeudi soir au stade du 5-Juillet-1962 à Alger. Les buts du CRB ont été inscrits par Younes Ouassa (4e), Islem Belkhir (72e) et Mohamed Ali Ben Hammouda (81e). À la faveur de cette qualification, le CR Belouizdad retrouvera le MC Alger, tombeur de l'ES Ben Aknoun (1-0, après prolongation), en quarts de finale entre deux spécialistes de l'épreuve. La JS Saoura a composté son ticket pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football, en dominant l'ES Mostaganem sur le score de 2 à 0 (mi-temps : 1-0), jeudi à Chlef. Les buts de la JS Souara ont été inscrits par Akacem (37e) et Allaoui (80e). A la faveur de cette qualification, la JS Saoura rejoint le CA Batna, pensionnaire de Ligue 2 amateur, qui a éliminé, plus tôt dans la journée, le Paradou AC au bout de la séance des tirs au but 3-1 (3-3 après prolongation, temps réglementaire : 2-2). Mené 0-2 après les buts des "Pacistes" Ramdaoui (19e) et Abdelkader (23e s.p.), la CAB a réussi à égaliser avant la pause par Bourada (30e) et Benmerzoug (45e+2 s.p.). En prolongation, le PAC a repris l'avantage par Guidoum (95e), avant que Chaibi (99e) ne remette les deux équipes à égalité.Les deux premiers huitièmes de finale disputés lundi et mardi derniers, ont enregistré les qualifications de l'USM Alger aux dépens de l'USM El Harrach (3-2, après prolongation) et du MC Alger contre l'ES Ben Aknoun (1-0, après prolongation).

Jeudi 15 janvier 2026 :
CA Batna (L2) - Paradou AC (L1) 3-3 le CAB aux t.a.b 3-1
ES Mostaganem (L1) - JS Saoura (L1) 0-2
Reste à jouer:
Vendredi 16 janvier 2026 :
Stade Mohamed-Boumezreg, Chlef (16h00) : ASO Chlef (L1) - MC Saïda (L2)
Stade Chahid-Hamlaoui, Constantine (16h00) : CS Constantine (L1) - ES Sétif (L1)
Samedi 17 janvier (14h00) :
Stade de l'Unité Maghrébine, Béjaïa : JSM Béjaïa (inter-régions) - NA Hussein-Dey (L2)
Déjà joués /
Lundi 12 janvier 2026 :
USM El-Harrach (L2) - USM Alger (L1) 2-3 après prolongation
Mardi 13 janvier 2026 :
MC Alger (L1) - ES Ben Aknoun (L1) 1-0 après prolongation.

USMH: Bensafi et Bouziane officiellement Jaune et Noir

La direction de l'USM El Harrach a officialisé, hier jeudi, le recrutement de Ramzi Bensafi et de Lahcene Bouziane jusqu'à la fin de la saison en cours. Ces deux arrivées s'inscrivent dans la stratégie du club visant à renforcer son effectif en prévision de la suite du championnat de Division 2 amateurs, groupe Centre-Ouest. Avec ces signatures, les dirigeants harrachis cherchent à apporter davantage de solutions techniques et tactiques à l'équipe, engagée dans une phase décisive de la compétition. Le retour de Lahcene Bouziane constitue d'ailleurs l'un des faits marquants de ce mercato hivernal. Bien connu des supporters, le joueur avait déjà défendu les couleurs de l'USMH avant de rejoindre l'ES Sétif, et a choisi de revenir chez les Jaune et Noir pour relever un nouveau défi. La direction de l'USM El Harrach fonde de grands espoirs sur ces deux recrues, appelées à apporter un plus au groupe et à contribuer à l'amélioration des résultats lors de la seconde moitié de la saison.

SESSION ORDINAIRE DE L'APW À MÉDÉA

Budget primitif et transfert de crédits à l'ordre du jour

LES TRAVAUX de la 3è session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Médéa se sont ouverts, hier, pour l'adoption des points inscrits à son ordre du jour, points relatifs au projet de budget primitif (BP) et au transfert de crédits et l'état d'exécution des recommandations prises lors de la précédente session, en présence du wali, des parlementaires et des élus.

Dans son allocution prononcée à l'ouverture de la session, le président de l'APW, Mustapha Dani, a présenté ses vœux à l'occasion de la nouvelle année Amazigh pour ensuite souligner les efforts consentis en matière de réalisations économiques et acquis enregistrés au niveau local.

Dans le sillage de ses vœux, le P/APW n'a pas manqué de présenter ses souhaits de prospérité à la population de la circonscription de Ksar El Boukhari, érigée en wilaya dotée de toutes les prérogatives, mesure qui renforce la politique de décentralisation et qui favorise le développement de la collectivité locale et les citoyens.

Dans son intervention, le wali a pour sa part exprimé ses meilleurs vœux à la population à l'occasion de la nouvelle année Amazigh pour ensuite mettre l'accent sur les différents programmes de développement alloués à la wilaya au cours de l'année 2025 dont l'exécution a permis d'améliorer le niveau de vie des citoyens et souligné l'intérêt porté par ses soins pour la gestion rigoureuse et le suivi permanent des actions de développement.

Pour épuiser tous les points inscrits à son ordre du jour, la session ordinaire de l'APW se prolongera jusqu'au 15 janvier afin de donner le temps nécessaire aux élus pour étudier dans le détail les propositions d'affectation et de transferts de crédits prévus dans le projet de BP.

L'on fera aussi remarquer que les données chiffrées relatives à l'état d'exécution des différents programmes de développement n'ont pas inclus les allocutions du P/APW et du wali à l'occasion de cette session.

Nabil B.

UNIVERSITÉ YAHIA FARÈS DE MÉDÉA

Journée d'information sur les programmes internationaux de recherche scientifique

L'université Yahia Farès a abrité, hier, une journée d'information sur la présentation des programmes internationaux de recherche scientifique, journée organisée dans le cadre des activités de la Conférence des universités du Centre (CUC) dont la présidence est assurée par le recteur de l'université de Médéa.



Ouverts par le directeur adjoint des relations extérieurs, en l'absence du président du CUC, professeur Djaffar Barouri, les travaux de la journée d'information ont permis de passer en revue les programmes internationaux de partenariat, à savoir LEAP qui est un partenariat de recherche scientifique et d'innovation entre l'Afrique et l'Europe dans les filières de sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, Prima 2026 relatif au système agricole, de l'eau et du management de la chaîne de valeur et ARICA-2 incluant divers domaines thématiques prioritaires dans les filières de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, les technologies émergentes, l'énergie et l'eau, la santé et la médecine, les sciences sociales et humaines, les programmes internationaux de recherche scientifique.

La réunion a regroupé les directeurs adjoints des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique chargés des relations extérieures dans la région Centre, ainsi que les professeurs et chercheurs, dans le but de leur présenter les possibilités offertes en matière de financement des projets de recherche et des mécanismes de participation aux programmes de recherche internationaux.

La journée d'information a été animée par une délégation de la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique, composée notamment de M. Loucif Sayad Mohamed, directeur adjoint des programmes de recherche internationaux, madame Zerari Ghania, responsable des programmes de recherche internationaux, M. Zenaf Nabil, responsable des programmes de recherche internationaux.

Aussi, une partie de la réunion a été consacrée à la discussion et à la présentation des avis et préoccupations des principaux concernés en ce qui les modalités de participation pratiques portant sur les aspects procéduraux et techniques, en relation avec la stratégie de développement de la recherche scientifique et de promotion de la coopération internationale au sein des établissements d'enseignement supérieur algériens.

Nabil.B

RACCORDEMENT À L'ÉLECTRICITÉ ET AU GAZ À ORAN

Près de 40 familles concernées

LE COUP d'envoi des travaux de raccordement à l'électricité et au gaz au profit de 37 familles à Oran a été donné hier par le wali Ibrahim Ouchane, dans le quartier des 331 logements de la commune de Bousfer, relevant de la daïra d'Aïn El Turk. Ce projet, lancé en présence des autorités locales et des responsables du secteur de l'énergie, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer la couverture énergétique, améliorer le cadre de vie des citoyens et répondre aux besoins des habitants en matière.

Les travaux engagés portent sur la réalisation d'infrastructures essentielles destinées à assurer une alimentation régulière et sécurisée en énergie. Le projet prévoit l'extension des réseaux de distribution du gaz naturel et de l'électricité, ainsi que l'installation d'équipements techniques nécessaires pour garantir la stabilité du réseau et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants du quartier concerné.

Confiée à la direction de distribution de Sonelgaz d'Esenia, l'opération consiste à réaliser près de 370 mètres de réseaux de gaz naturel et 841 mètres de réseaux électriques, en plus de la mise en place d'un transformateur électrique afin d'assurer la sécurité de la zone et la continuité de l'alimentation. Les travaux devraient s'achever dans une durée estimée à vingt jours pour le raccordement au gaz et à environ trente-cinq jours pour l'électricité.

À travers ce projet, les pouvoirs publics entendent répondre aux attentes des citoyens en matière de services de base, notamment dans des zones récemment urbanisées. L'initiative s'inscrit également dans une démarche globale visant à améliorer les conditions de vie des habitants, renforcer l'attractivité des quartiers résidentiels et accompagner la dynamique de développement local au niveau de la daïra d'Aïn El Turk. Il convient de rappeler que le wali d'Oran avait présidé durant le mois de décembre 2025 une réunion consacrée au suivi de l'état d'avancement de la couverture énergétique dans plusieurs zones de la wilaya. Cette rencontre, réunissant les responsables du secteur de l'énergie et de la Sonelgaz, avait permis de dresser un état précis des localités non encore raccordées, d'actualiser les listes concernées et de définir les priorités d'intervention.

À cette occasion, le wali avait insisté sur la mobilisation des moyens financiers et techniques nécessaires, ainsi que sur la tenue de réunions de suivi régulières, afin de garantir un accès équitable de tous les citoyens aux services énergétiques et d'améliorer durablement le cadre de vie à travers la wilaya.

Brahim Mazi

SEPT CANDIDATS SUR 620 RETENUS

Meddahi préside la cérémonie de remise du Prix national de l'artisanat

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a présidé, jeudi au Palais de la culture Moufdi-Zakaria à Alger, la cérémonie de remise du Prix national de l'artisanat et des métiers 2025, dans sa 22e édition.

Organisé en présence de membres du gouvernement, de représentants du corps diplomatique et d'acteurs du secteur, cet événement s'inscrit dans une démarche qui vise à encourager la compétitivité et l'innovation au sein de l'artisanat algérien.

À travers ces distinctions, les pouvoirs publics espèrent valoriser le savoir-faire des artisans et partant renforcer le rôle économique et social de ces acteurs essentiels dans la préservation de l'identité culturelle.

Cette édition, marquée par une large participation d'artisans issus de différentes wilayas du pays, reflète la dynamique du secteur et son potentiel en matière de création d'emplois, de diversification économique et d'adaptation aux mutations technologiques, notamment à travers le lancement d'une plateforme numérique dédiée à la gestion des activités artisanales.

Dans son allocution lors de cette cérémonie organisée au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro entreprises, Noureddine Ouadah, Mme Meddahi a précisé que cette distinction s'inscrit dans le cadre de "l'instauration de la culture de la concurrence parmi les artisans et de la promotion de l'artisanat et des métiers".

Dans ce contexte, elle a rappelé que le président de la République, M. Abdelmadjid



Tebboune, a souligné, à maintes reprises, la nécessité "d'accorder l'importance requise au secteur du tourisme et de l'artisanat, tant dans sa dimension économique et sociale, étant une source essentielle qui contribue à la diversification de l'économie locale et à la création de postes d'emplois, que dans sa dimension culturelle, artistique et historique, à travers sa protection et la préservation de son authenticité".

Cette édition a connu la participation de "plus de 620 artisans et artisanes venus de différentes wilayas du pays, qui ont présenté 674 produits et concouru à travers des étapes pendant plusieurs mois, au terme desquelles 42 produits ont été retenus pour la phase finale, où sept artisans ont été primés dans diverses spécialités", a-t-elle précisé.

Elle a également souligné que le secteur "œuvre à assurer toutes les formes de soutien et d'accompagnement aux artisans en vue de renforcer leurs capacités de production, d'améliorer leur compétitivité et de leur permettre de s'adapter aux mutations socioéconomiques et technologiques, à travers la formation et l'accompagnement".

A cette occasion, elle a annoncé le lancement de la plateforme numérique de gestion des activités de l'artisanat et des métiers, laquelle tend, a-t-elle précisé, à "accompagner la transition numérique, en application des orientations du président de la République visant la généralisation de la numérisation en vue de moderniser la gestion et d'améliorer le service public".

Pour sa part, le président du jury du Prix national de l'artisanat et des métiers, Ahmed Ben Abdelhadi, a indiqué que l'artisanat "est devenu aujourd'hui un élément important et fondamental dans la relance et la promotion de l'économie", ajoutant que le produit algérien "est désormais demandé au niveau international, avec le suivi de l'Organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI)".

Le concours a concerné plusieurs domaines de l'artisanat, notamment le bois et ses dérivés, les métaux, le cuir, le textile, l'argile, le verre et la laine.

A. B. / Agence

«CINÉ-PARCOURS BEJAIA» DU 15 AU 17 JANVIER

Hommage appuyé au réalisateur Chérif Aggoune

LA MANIFESTATION "Ciné-parcours Bejaia" dédiée au 7e art a été ouverte, jeudi soir, à la maison de la culture de Bejaia en hommage au réalisateur Chérif Aggoune.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée au niveau de l'atelier Cinéma qui porte désormais le nom du réalisateur, en présence des acteurs, des amoureux du 7e art et des amis du défunt.

"Cet espace sera dédié exclusivement à la formation dans le domaine du cinéma", a déclaré Hakim Abdelfettah, l'un des organisateurs de la manifestation qui se poursuivra jusqu'à samedi 17 janvier.

Cette nouvelle édition du Ciné-parcours Bejaia aura pour thème «Mémoire et transmission» et sera un hommage au défunt réalisateur, un pionnier du cinéma amazigh, décédé en 2019. Un programme riche a été prévu à l'occasion de cet évènement, dont des conférences, des rencontres autour du cinéma et plusieurs projections de court-métrages.

Le court-métrage "Taggara n Lejnun" (la fin des Djins), réalisé en 1990 par Chérif Aggoune, a été projeté à l'ouverture de l'évènement.



Durant la prise de parole qui a suivi la projection du court-métrage, des intervenants ont parlé d'un homme qui avait une "grande passion pour le cinéma".

Outre le court-métrage "Taggara n Lejnun", Chérif Aggoune a également réalisé son premier long métrage "l'héroïne" en 2013.

Par ailleurs, un forum des ciné-clubs estudiantins intitulé «Penser, partager et faire vivre le cinéma à l'université», s'est déroulé durant la matinée de vendredi à la Maison de la culture en présence des étudiants animateurs de ces clubs.

La deuxième journée a été aussi marquée par la projection de courts-métrages, dont «La nuit d'Abed» d'Anis Djaad, «Le drapeau» d'Ahmed Aggoune, «Boualem a tout entendu» d'Aziz Boukerouni et Khaled Bounab, et «Je te promets» de Mohamed Yargui. Une conférence sur Chérif Aggoune animée par Mme Latifa Lafer, experte en sociologie du cinéma, était également au programme de la manifestation.

Une deuxième conférence sur «Le court-métrage en Algérie : Création, programmation et politiques culturelles», animée par Fayçal Sahbi, enseignant à l'Institut supérieur de cinéma, est prévue pour ce samedi, dernier jour de l'évènement, lequel sera clôturé par la projection du documentaire «Le citoyen Pierre Chaulet».

A. B. / Agence

TROIS VILLES AU CŒUR DE LA CARAVANE

"Poètes des deux rives", Un pont culturel entre l'Algérie et l'Italie

UNE CARAVANE artistique et littéraire intitulée "Poètes des deux rives", célébrant les échanges culturels entre l'Algérie et l'Italie, sera organisée du 15 au 20 janvier à Alger, Tlemcen et Sidi Bel-Abbès, a indiqué l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC). Organisée en partenariat avec l'Institut culturel italien à Alger, avec la collaboration des directions de la Culture et des Arts des wilayas de Tlemcen et Sidi Bel-Abbès, la caravane prévoit des déclamations de poètes algériens et italiens, un spectacle musical ainsi qu'une conférence sur la poésie animée par l'écrivaine Amal Bouchareb. Les poètes Lamis Saidi, Khaled Ben Saleh (Algérie) ainsi que Flaminia Cruciani et Emilio Nigro (Italie) donneront lecture à des poèmes en arabe et en italien, selon le programme de la manifestation qui se déroulera au Palais de la culture Abdelkrim-Dali de Tlemcen, à la bibliothèque centrale Mohamed-Kabati de Sidi Bel-Abbès et à la villa Dar-Abdelatif à Alger.

R. C.





www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

À la découverte de “Doggerland”: un Atlantide submergé sous la mer du Nord depuis plus de 12 000 ans



Il y a 12 000 ans, la montée des eaux submergeait à jamais cette parcelle de terre qui reliait l’Angleterre au continent européen. Des recherches archéologiques menées depuis plus de 20 ans nous permettent de savoir à quoi pouvait ressembler ce territoire à l’époque préhistorique.

La montée des eaux est un phénomène qui menace bien des archipels et des zones côtières du monde entier. Il y a 12 000 ans, c’est ce qui est arrivé à la parcelle de terre qui reliait la Grande Bretagne au reste de l’Europe. Disparu aujourd’hui à 18 mètres sous la surface de l’eau, ce territoire nommé Doggerland, comparable à la taille de l'État de Washington, est étudié comme un site archéologique sous-marin. De quoi soulever tous les fantasmes d’un nouvel Atlantide perdu sous la mer du Nord.

Cela fait 20 ans que Vincent Gaffney, un archéologue de l’Université de Bradford en Angleterre, est fasciné par Doggerland, comme le raconte le média Atlas Obscura. Sa quête principale : prouver que cette terre n’était pas qu’un ancien lieu de passage, comme on avait souvent pu la décrire. Elle était selon lui bien plus que cela : un endroit idéal pour l’habitation humaine, avec toute l’eau, la nourriture et les autres ressources dont les populations préhistoriques auraient eu besoin pour prospérer.

Submergée par la montée des eaux

Doggerland fait partie de ce que l’on appelle en archéologie sous-marine les "plateaux continentaux submergés". Il y a environ 20 000 ans, à la fin du dernier maximum glaciaire, la fonte des glaciers a entraîné une augmentation du niveau de la mer de 125 mètres, ce qui a eu pour conséquence d’engloutir de grandes surfaces de terre.

Il existe donc sur le globe, de nombreux autres plateaux continentaux submergés. Par exemple, celui qui s’étend entre l’Amérique du Nord et la Russie appelée Beringa. Ou encore le Sahul Chelf, qui dépasse de l’Australie. En tout, les étagères côtières submergées occupent une surface à peu près équivalente à celle de l’Amérique du Nord actuelle et auraient été des territoires fondamentaux pour l’occupation et la migration humaine.

Les premiers signes de vie

Avant même que Gaffney commence à étudier ce territoire, plusieurs indices permettaient d’imaginer que Doggerland avait été autrefois une terre pleine de vie. À l’époque victorienne, des chalutiers qui pêchaient au large des côtes anglaises remontaient parfois à la surface des os de mammifères : des loups, des ours, des élans, des mammouths et des rhinocéros. Durant les siècles qui suivirent, une série d’artefacts furent retrouvés sur les plages anglaises et collectés dans des musées.

Les archéologues et scientifiques commencèrent alors à s’intéresser à ces artefacts et à tenter de les contextualiser. Mais ce n’est qu'en 1998, que pour la première fois, l’une d’entre eux se mit à considérer cette terre comme un lieu important. Il s’agit de Bryony Coles, professeure d'archéologie préhistorique à l’université de Bristol. Coles baptisa alors ce territoire “Doggerland” et le présenta comme un lieu central de l'Europe du Nord à l’époque préhistorique, habité et vivant, et non pas uniquement comme un pont reliant des terres séparées.

Une terre abondante et dynamique

Mais alors à quoi ressemblait ce territoire à l’époque préhistorique ? Vincent Gaffney a passé ses deux dernières décennies, soit la moitié de sa carrière, à tenter de répondre à cette question. Pourtant, durant toutes ces années, Vincent Gaffney n’a jamais posé un pied sur Doggerland. Au sein d’un laboratoire dont il est le créateur, le Submerged Landscapes Research Center, il s’est consacré avec son équipe à trier une grande quantité de données issues de sondages sismiques, à étudier les cartes 3D et à analyser la complexité écologique de ces paysages.

Les prélèvements de sédiments réalisés par l’un de ses confrères ont notamment permis d’identifier 574 espèces de plantes ayant proliféré avant l’Holocène (il y a plus de 12 000 ans).

Doggerland, avant d'être englouti, semblait donc être une zone riche en ressources naturelles, idéale pour les chasseurs-cueilleurs.

Au-delà de ces découvertes purement scientifiques, l’étude d’un tel lieu de vie submergé sous l'eau peut nous amener à des réflexions philosophiques. Comme le souligne justement l’article d’Atlas Obscura :

"Doggerland nous rappelle que le monde n’est pas statique, que le paysage que nous connaissons aujourd’hui est différent de ce qu’il était dans le passé et qu’il ne restera pas le même à l’avenir. La disparition de Doggerland est aussi un rappel de la dépendance de l’humanité à la nature et de sa soumission à celle-ci".

Recréer la glace en Arctique: l’ambitieux projet qui divise scientifiques et environnementalistes



LA START-UP britannique Real Ice développe une technologie permettant de recréer des couches de glace en Arctique et ralentir la fonte des glaciers. Un projet ambitieux, mais controversé, qui soulève des inquiétudes environnementales.

Recréer de la glace en Arctique. C’est le projet fou de la start-up britannique Real Ice qui travaille avec des scientifiques pour développer une technologie censée résoudre le problème de la fonte des glaciers. D'après CNN, cela fait deux ans que l’équipe mène des tests en Arctique. Les premiers ont eu lieu en Alaska et avaient pour principal objectif de vérifier que l’équipement fonctionnait et qu’il pouvait résister au froid intense. En janvier dernier, entrepreneurs et scientifiques de Real Ice ont pu tester leur technologie dans le petit village côtier de Cambridge Bay, au Canada. Leur expérience aurait selon eux, montré des résultats plutôt probants.

Une idée ambitieuse

Le plan de Real Ice pour protéger ce paysage océanique glacé consiste à insérer des pompes électriques submersibles sous la glace pour pomper l'eau de la mer et la ramener à la surface. L'eau gèle en s'accumulant comme une énorme flaque, créant ainsi une couche supplémentaire de glace.

Une nouvelle série de tests à Cambridge Bay a débuté en novembre et a couvert jusqu'à présent 430 000 pieds carrés. "Au cours des dix premiers jours de l'essai, la glace était déjà plus épaisse de 10 cm aux endroits testés" a assuré Andrea Ceccolini, co-directeur général de Real Ice.

Leur objectif ultime est d'épaissir la glace de l'Arctique sur plus de 600 000 kilomètres carrés - soit une superficie plus de deux fois supérieure à celle de la Californie - afin de ralentir, voire d'inverser la fonte des glaces.

Pour concrétiser ce projet, ils pensent pouvoir automatiser le processus à l'aide de drones sous-marins d'environ 1,5 mètre de long, alimentés par de l'hydrogène vert. Loin d’être abordable, ce projet coûterait entre 5 et 6 milliards de dollars par an.

Un projet qui suscite bien des controverses

L’idée développée par Real Ice s'inscrit dans le cadre de nombreuses propositions controversées de géo-ingénierie visant à sauver les régions polaires vulnérables de la planète.

En novembre 2024, un rapport co-écrit par des dizaines de scientifiques met en garde sur les effets potentiellement néfastes que représente la multiplication de ses projets de géo-ingénierie polaire, pointant notamment les risques environnementaux d’une trop forte affluence humaine dans l’Arctique.

Retard HBM4 : La plateforme Rubin de Nvidia impose de nouveaux délais



Suite à des modifications stratégiques opérées par Nvidia et à une demande soutenue pour ses produits actuels, le lancement à grande échelle des puces HBM4 connaît un report significatif.
Selon les dernières données du cabinet d'analyse TrendForce, les fournisseurs de mémoire doivent revoir leurs plans de fabrication pour s'aligner sur les nouveaux standards du géant des puces graphiques.
Ce délai technique repousse l'arrivée de ces composants essentiels pour l'intelligence artificielle, la production de masse ne devant désormais pas commencer avant la fin du premier trimestre 2026.

L'impact des exigences de la plateforme Rubin sur le calendrier

Nvidia a directement influencé ce changement de planning en modifiant les prérequis techniques de sa future plateforme Rubin durant le troisième trimestre 2025.

> La course à la mémoire à haute bande passante de nouvelle génération subit un ajustement majeur de son calendrier industriel.

Le constructeur exige désormais plus de performances côté composants pour supporter ses ambitions en matière d'IA.
Comme le note le rapport, "Nvidia a révisé les spécifications HBM4 pour sa plateforme Rubin au troisième trimestre 2025, portant la vitesse requise par broche à plus de 11 Gbps". Cette montée en gamme oblige les trois principaux fournisseurs à retravailler leurs conceptions initiales. Au-delà de la technique, la dynamique commerciale joue un rôle prépondérant. L'engouement mondial pour l'intelligence artificielle maintient une pression énorme sur la génération actuelle de produits Blackwell. Nvidia a donc ajusté ses objectifs d'expédition pour répondre à cette demande immédiate, ce qui décale mécaniquement le calendrier de la plateforme Rubin. Ces ajustements offrent aux fabricants un délai supplémentaire pour affiner leurs produits, mais confirment que "la production de masse ne devrait désormais pas commencer avant la fin du premier trimestre 2026".

La réponse technologique de Samsung et la domination de SK hynix

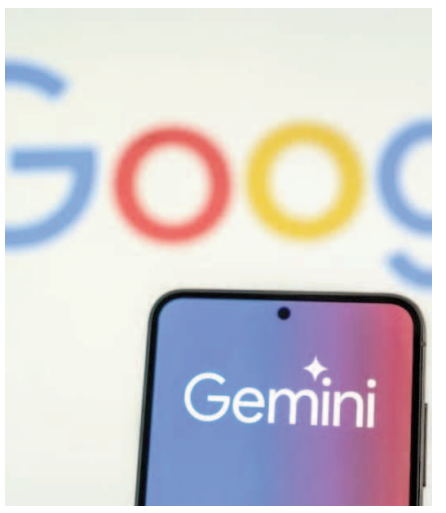
Face à ces nouvelles contraintes, les fabricants comme SK hynix, Samsung et Micron ont soumis de nouveaux échantillons. Dans cette phase de requalification, Samsung semble tirer son épingle du jeu grâce à ses choix industriels.
L'analyse révèle que "Samsung a pris une avance en adoptant un processus 1 nm pour la HBM4 et en utilisant une technologie de fonderie interne pour la puce de base". Cette approche technique pourrait lui permettre de qualifier ses produits en premier pour les équipements Rubin.
Cependant, la bataille pour les parts de marché reste intense. Si Samsung mise sur la performance technique, SK hynix conserve une assise commerciale solide sur le volume global. Le rapport précise que "SK hynix a déjà obtenu des contrats HBM et devrait donc conserver une part dominante du volume total d'approvisionnement en HBM en 2026". TrendForce estime que la production de masse effective chez l'ensemble des fournisseurs débutera vraisemblablement entre la fin du premier trimestre et le début du second trimestre 2026. SK hynix fournit les dernières générations de HBM aux circuits intégrés spécifiques aux applications (ASIC) des géants du cloud comme Google et Amazon Web Services (AWS). Ainsi qu'à Nvidia, leader du secteur.

ChatGPT, Gemini et le « commerce agentique » nouvelle cible de l'Autorité de la concurrence

Après la GenAI et l'impact énergétique de l'IA, l'Autorité de la concurrence se saisit du marché des agents conversationnels dans la vente en ligne ou "commerce agentique." Une auto-saisine justifiée par l'essor de ces outils en France et les impacts sur le secteur.
L'Autorité de la concurrence n'en a pas encore terminé avec l'intelligence artificielle. Le 9 janvier, le régulateur décidait de se saisir d'un nouveau dossier en lien avec l'IA générative. Pour la 3e fois, il va ainsi s'intéresser aux impacts de ces technologies.
En 2024, il se penchait sur "l'amont de la chaîne de valeur, à savoir la conception et l'entraînement des modèles d'IA générative".
Plus récemment, il décortiquait "les enjeux concurrentiels liés à l'impact énergétique et environnemental de l'IA".

Impact sur le fonctionnement concurrentiel de secteurs clés

A présent, l'Autorité regarde du côté de "l'aval de la chaîne de valeur." En effet, elle annonce s'auto-saisir d'un domaine spécifique, à savoir le "fonctionnement



concurrentiel du secteur des agents conversationnels."
Mais le régulateur ne s'intéresse pas aux agents en général. Non, c'est leur utilisation dans le commerce, et plus précisément la vente en ligne, qui attire son attention. "Les derniers développements montrent que les agents conversationnels pourraient avoir un impact sur le fonctionnement concurrentiel de plusieurs secteurs clés de l'économie", justifie l'Autorité. L'utilisation de ces agents (ChatGPT d'OpenAI, Google Gemini, Le « Chat » de Mistral AI, Perplexity ou encore Microsoft Copilot) connaît un fort essor en France : +60 % d'utilisateurs depuis 2024, en particulier chez les jeunes.

Les agents conversationnels très générationnels

85% des 18-24 ans (contre 68% en 2024) et 63% des 25-34 ans (contre 47% en 2024) utiliseraient les IA génératives, mais seulement 31 % des 35 ans et plus, cite l'Autorité en se basant sur une étude de l'IFOP. Le leader du domaine, c'est OpenAI avec 21,6 millions de visiteurs uniques en septembre 2025.

Google Gemini, à 2,8 millions, se positionne loin derrière. Ces agents sont donc de plus en plus mobilisés pour la recherche de produits sur Internet, et même l'achat. Cet usage est ainsi associé à un nouveau marché, le "commerce agentique."
Or, pour l'Autorité française, les développements des agents "soulèvent de nombreuses questions", notamment sur le plan concurrentiel, mais aussi sur les modèles économiques "ou encore sur les opportunités offertes à d'autres secteurs économiques."
Dans le cadre de sa future "enquête sectorielle", le gendarme de la concurrence prévoit de s'intéresser à certaines thématiques en particulier. Il s'agit premièrement de l'intégration de la publicité au sein des agents conversationnels.

Publicité dans les agents et poids des dominants

Autre axe de travail annoncé : l'intégration des agents conversationnels au sein de services existants. Le motif de cet intérêt, les "effets de levier et de l'auto-référence" associés à ces agents "mis en œuvre par des acteurs dominants."
Partenariats entre éditeurs d'agents conversationnels et transformation en plateformes seront aussi scrutés, précise l'Autorité. En effet, ces acteurs s'efforcent de plus en plus de conserver les utilisateurs au sein de la fenêtre de conversation. En novembre dernier, OpenAI présentait un outil de shopping intégré à ChatGPT. Et Google n'entend pas être en reste.
Il vient de dévoiler à la NRF l'Universal Commerce Protocol (UCP), un standard ouvert. Son but : fusionner recherche sur le web et transaction commerciale au sein de l'IA.
A noter que l'Autorité de la concurrence laissera de côté dans son avis la relation entre agents et moteurs de recherche. Pour mener ses travaux, elle annonce le lancement prochain d'une consultation publique. Ses conclusions sont attendues dans le courant de l'année.

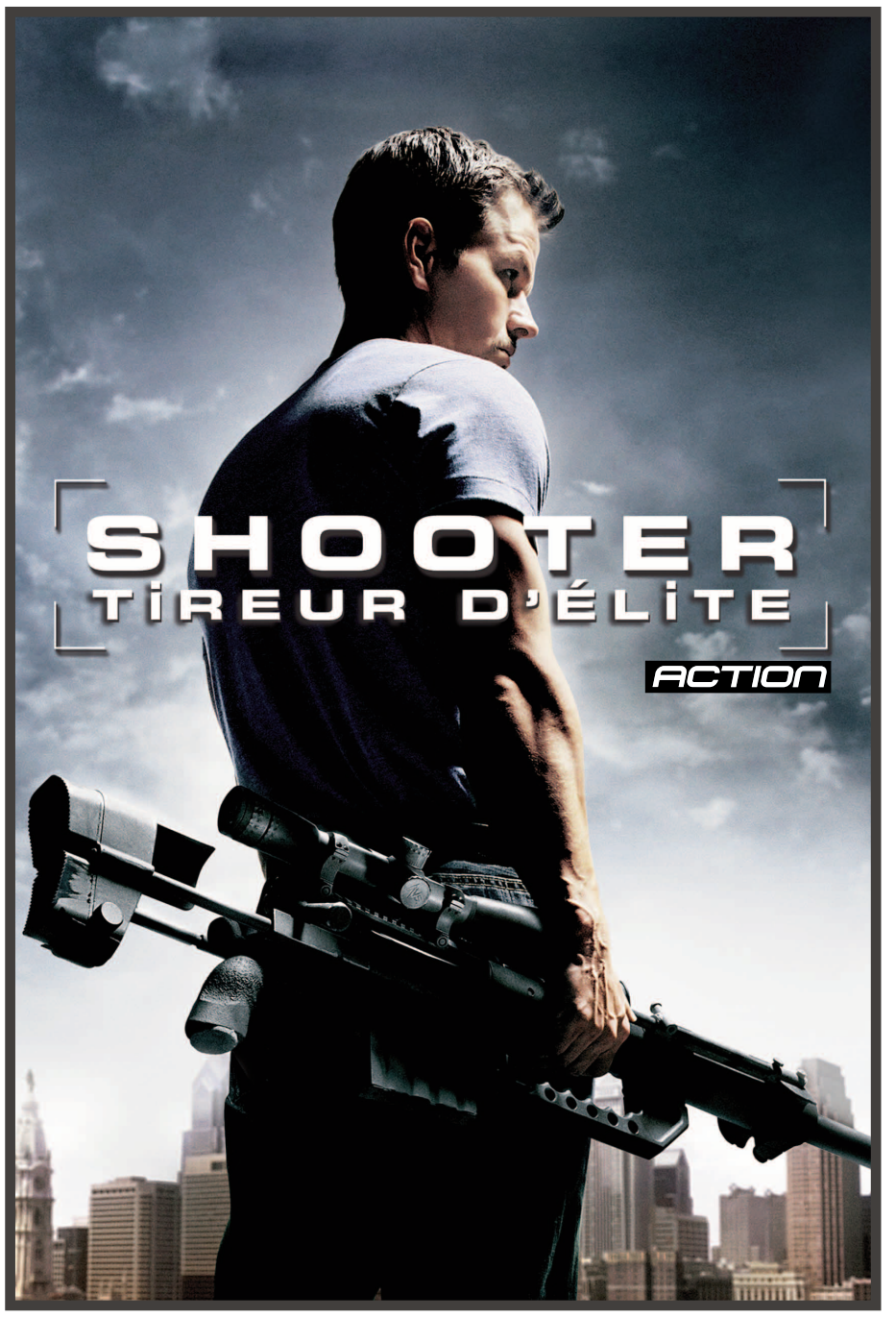












JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Téléréalité - France 2026 — TF1
Star Academy

21h00 Jeu France - 2026 — France 2
The Floor - A la conquête du sol

21h00 Série policière Etats-Unis - 2025 — M6
NCIS : Tony & Ziva

21h00 Rugby : Pro D2 Saison 2025 — CANAL+
Vannes / Brive

20h50 Série humoristique — W9
France - 2026
La petite histoire de France

20h55 Film policier — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2004
Instincts meurtriers

21h05 Téléfilm — 6ter
Etats-Unis - Canada - 2005
Stuart Little 3, en route pour l'aventure

21h00 Comédie France - 2022 — CINE + PREMIER
Maison de retraite

21h50 Formule 1 — CANAL+ SPORT
Histoire de champions F1

21h00 Cinéma - France 2025 — CINE CINEMA
Aimons-nous vivants

20h50 Film pour la jeunesse — CANAL+ family
Allemagne - 2020
Lassie, La route de l'aventure

21h25 Série policière — TMC
Etats-Unis - 2008
Monk

21h00 la chaine ACTION



Téléfilm d'action (Etats-Unis - Malte 2024)

Hounds of War

Ryder, vétéran endurci et chef charismatique des Hounds of War, mène une équipe de soldats aguerris, chacun expert dans l'art de la survie et du combat rapproché. Leur réputation n'est plus à faire : ils sont les chiens de guerre, ceux qu'on envoie quand la mission est trop dangereuse pour les autres, quand les frontières entre la vie et la mort deviennent floues.

22h52

Thriller (Etats-Unis - 2007)

Shooter, tireur d'élite

Bob Lee Swagger (Mark Wahlberg), un tireur d'élite renommé, vit reclus dans un chalet isolé des montagnes, cherchant à fuir un passé marqué par la trahison et la douleur. Un jour, il est approché par le colonel Isaac Johnson (Danny Glover), un officier des services secrets, qui l'informe d'une menace imminente : un complot visant à assassiner le président des États-Unis. Johnson sollicite l'expertise de Swagger pour anticiper l'emplacement du tireur potentiel.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	06:02	12:39	15:19	17:38	19:06
CONSTANTINE	06:06	12:44	15:24	17:44	19:12
ALGER	06:20	12:58	15:39	17:58	19:25
OUARGLA	06:06	12:49	15:39	17:59	19:22
CHLEF	06:27	13:05	15:46	18:06	19:33
MOSTAGANEM	06:31	13:10	15:51	18:11	19:38
ORAN	06:34	13:13	15:55	18:15	19:41

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8393 – SAMEDI 17 JANVIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	8°
Oran	13°	9°
Constantine	15°	1°
Ouargla	17°	4°

COOPÉRATION SPATIALE ALGÉRO-CHINOISE

L'Algérie lance le satellite Alsat-3A

Le Général d'Armée, ministre Délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major rmée nationale populaire (ANP), Saïd Chanegriha, a supervisé, avant-hier, à partir de la station satellitaire de Télédétection, l'opération de lancement du satellite Alsat-3A, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.



La surveillance satellitaire renforcée.

«Dans le cadre de la consolidation et du développement des capacités nationales dans le domaine de la surveillance satellitaire, et en concrétisation du partenariat entre l'Agence Spatiale algérienne (ASAL) et la Société chinoise des Sciences et des Technologies Aérospatiales, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre Délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire a supervisé, aujourd'hui jeudi 15 janvier 2026 à 05h01mn (heure locale), au niveau de la station satellitaire de Télédétection, l'opération de lancement du satellite «Alsat-3A» depuis la Base de Lancement de Jiuquan, au nord-ouest de la République Populaire de Chine», précise la même source. Et ce, ajoute-t-on, «en présence du Commandant de la 1ère Région Militaire, des Chef de Départements et des Directeurs Centraux du ministère de la Défense nationale et de l'Etat-major de l'ANP, aux côtés de l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Algérie, du Directeur Général de l'ASAL et de l'attaché de défense près l'ambassade de Chine à Alger».

«L'opération de lancement du satellite Alsat-3A, qui s'est déroulée à (05H01) heure algérienne (12H01 heure chinoise), a été couronnée de succès et permettra à notre pays de disposer de données supplémentaires à travers des capacités satellitaires à très haute résolution dédiée à l'observation, et de consolider notre dispositif dans le domaine du renseignement géospatial et des informations géospatiales à valeur ajoutée, à l'instar de la cartographie et des modelés numériques de terrain», souligne le communiqué.

Il convient de signaler que notre pays avait procédé en 2002, au lancement du premier satellite dédié à l'observation de la terre Alsat-1, avant le lancement, en 2010 et 2016, des satellites Alsat-2A et Alsat-2B, rappelle le communiqué.

Selon le MDN, «Le lancement de ce nouveau satellite, auquel ont contribué des experts algériens, représente un nouvel acquis venant renforcer les capacités géospatiales de notre pays dans ce domaine, et confirme les efforts consentis par l'Etat algérien dans la perspective de maitriser les technologies spatiales».

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Mahmoud Ali Youssouf, a félicité vendredi l'Algérie pour le lancement réussi du satellite d'observation de la Terre Alsat-3A, «qui marque une avancée significative dans les capacités spatiales et géospatiales de l'Afrique».

«Cette réalisation souligne le rôle de chef de file de l'Algérie dans les sciences spatiales et son engagement à exploiter les technologies satellitaires pour le développement durable, la surveillance environnementale, la réduction des risques de catastrophes et l'élaboration de politiques éclairées», a déclaré M. Youssouf dans un communiqué.

La Commission de l'UA espère que «les données haute résolution améliorées d'Alsat-3A contribueront aux priorités nationales et continentales, conformément à l'Agenda 2063 et à la politique et stratégie spatiales africaines».

S. O. Brahim

PÔLE PENAL FINANCIER

Détention provisoire pour blanchiment massif et détournement

LE PARQUET de la République près du Pôle pénal économique et financier de la Cour de justice d'Alger a tenu à porter à la connaissance de l'opinion publique l'arrestation de Chahi Mohamed et de plusieurs autres individus, présumés impliqués dans le blanchiment d'importantes sommes d'argent provenant de sources inconnues, de même que dans des affaires d'escroquerie et de fraude. C'est ce qu'a indiqué, avant- hier, un communiqué du Parquet. D'après la même source, cette mesure a été prise conformément à l'article 19 du Code de procédure pénale, à la suite d'informations transmises par le service central de lutte contre la criminalité économique et financière de la Sûreté nationale. Tenant à ce que cette affaire soit rendue publique, le Parquet fait état de l'implication de Chahi Mohamed dans des opérations de «blanchiment d'importantes sommes d'argent provenant de sources inconnues et des faits d'escroquerie et de fraude à l'égard du public, en exploitant un réseau complexe d'abus d'influence et de création de sociétés fictives», lit-on dans le communiqué. «Le 15 janvier 2026, les suspects, à savoir Chahi Mohamed et ses associés, ont été présentés devant le Parquet de la République», a fait savoir la même source judiciaire. Par la suite, une information judiciaire a été ouverte à leur encontre pour blanchiment de capitaux et de produits criminels dans le cadre d'un groupement criminel, est-il noté de même source.

Il convient de souligner que l'enquête vise également «l'utilisation abusive des facilités offertes par une activité professionnelle, en violation de la législation et de la réglementation relatives aux changes et aux mouvements de capitaux de et vers l'étranger», précise-t-on dans le communiqué.

Au demeurant, les prévenus sont poursuivis pour «abus d'influence en vue d'obtenir d'indus privilèges auprès d'une administration ou d'une autorité publique» et pour «obtention d'avantages injustifiés lors de la conclusion de contrats contraires aux dispositions législatives et réglementaires». Le communiqué a, aussi, rapporté qu'ils sont poursuivis pour «participation au détournement de fonds publics». À l'issue de l'audition des prévenus lors de leur première comparution devant le juge d'instruction, «une ordonnance de placement en détention provisoire a été émise à l'encontre de Chahi Mohamed», a conclu le communiqué du Parquet.

Khalil Aouir

SOLDES D'HIVER 2026

Des promotions prolongées jusqu'à l'Aïd El-Fitr

LE MINISTÈRE du Commerce intérieur a annoncé le lancement des soldes d'hiver 2026, qui débuteront le 18 janvier et se poursuivront jusqu'à la fin du mois sacré de Ramadan et de la Fête de l'Aïd El-Fitr. Cette initiative vise à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens tout en garantissant la transparence des prix et la qualité des produits proposés. Selon le ministère, cette décision répond «au grand engouement pour les achats durant la période hivernale» et à la forte demande attendue pendant le Ramadan et l'Aïd El-Fitr, permettant aux citoyens de profiter pleinement des offres promotionnelles à l'occasion de ces événements religieux. L'opération permet aux consommateurs d'acquérir différents produits à prix réduits, tout en rappelant aux opérateurs économiques l'importance de respecter les règles encadrant l'annonce des soldes. Cette période de soldes, qui coïncide avec l'approche du Ramadan, offre un soutien supplémentaire aux familles, en particulier celles disposant de budgets modestes. Elle leur permet d'acheter à moindre coût des produits de première nécessité et de préparer plus facilement les repas et festivités liés au Ramadan et à l'Aïd El-Fitr, tout en profitant pleinement des promotions disponibles.

Rim B.oukhari

TIZI OUZOU

Plus de 20 personnes arrêtées par les éléments de la police

A L'ISSUE d'une vaste opération policière menée, mercredi dernier, par les services de police et ayant ciblé plusieurs zones réputées «sensibles», 21 personnes ont été interpellées. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Selon le document, neuf personnes ont été arrêtées pour détention de stupéfiants à usage personnel, cinq autres pour port d'armes blanches prohibées, tandis que les sept restantes faisaient l'objet de recherches judiciaires ou étaient impliquées dans des affaires en lien direct avec la justice. Par ailleurs, dans un autre communiqué, le même service de communication a indiqué qu'au cours du mois de décembre 2025, les services de police ont reçu 475 appels téléphoniques de citoyens via les numéros verts 15-48, 104 et 17. Dans le détail, 60 appels concernaient des demandes d'aide et d'intervention, 36 portaient sur des demandes d'information et d'orientation, 75 faisaient état de signalements de vols, 32 concernaient des accidents de la circulation, tandis que 276 appels étaient liés à d'autres situations à caractère sécuritaire. En somme, durant le mois de décembre 2025, la mission des policiers chargés de la réception et du traitement des appels téléphoniques était loin d'être une sinécure.

Saïd Tissegouine